

Comité des affaires sociales de  
l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

# **V I O L E N C E**

## **en héritage**

2<sup>e</sup> édition - 2009



RÉFLEXION PASTORALE  
sur la violence conjugale



**Comité des affaires sociales  
de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec**

# **VIOLENCE EN HÉRITAGE?**

Réflexion pastorale sur la violence conjugale

**2<sup>e</sup> édition – 2009**

Couverture : Francine Fortier  
Catherine Lefrançois

Achever d'imprimer  
sur les presses de CNM3  
Saint-Constant, Québec

Dépôt légal, 2<sup>e</sup> trimestre 2009  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-89279-020-4 (1<sup>re</sup> édition)  
ISBN 978-2-89279-123-5 (2<sup>e</sup> édition)

## Table des matières

<b>Présentation</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	11
▪ Essai de définition .....	12
▪ Objectifs de la démarche .....	13
▪ Document de sensibilisation .....	14
▪ Outil pédagogique .....	15
▪ Contenu du document de sensibilisation .....	15
<b>I Informations-clés</b> .....	17
1. Qui est la femme violentée? .....	17
2. Les types de violence .....	18
3. L'escalade de la violence .....	20
4. Le cycle de la violence .....	22
4.1 La première phase : les tensions se construisent .....	22
4.2 La deuxième phase : l'agression et le sentiment d'outrage.....	23
4.3 La troisième phase : la justification et la rationalisation .....	23
4.4 La quatrième phase : la rémission et l'espoir .....	24
5. Conséquences des comportements violents .....	26
5.1 Pour la femme .....	26
5.2 Pour l'homme .....	28
5.3 Pour les enfants .....	29
<b>II Causes de la violence</b> .....	31
1. La violence, problème inscrit dans l'histoire .....	31
1.1 Dans l'Ancien Testament .....	32
1.2 Dans la société hébraïque .....	33
1.3 Dans le Nouveau Testament .....	33
1.4 Dans les premières communautés chrétiennes .....	34
1.5 Au temps des Pères de l'Église .....	35
1.6 De la Renaissance à l'époque contemporaine .....	35
2. La violence, problème individuel .....	38
2.1 Amorcée par des facteurs déclencheurs .....	38
2.2 Liée à des attitudes fondamentales transmises par les parents et par l'environnement social .....	39

3.	La violence, problème social .....	40
3.1	La violence issue du système patriarcal .....	40
3.1.1	Le système patriarcal véhicule les stéréotypes sexuels .....	40
3.1.2	Le système patriarcal répartit les rôles, les tâches et les fonctions de façon asymétrique .....	42
3.1.3	Le système patriarcal maintient une vision limitée de l'amour .....	45
3.1.4	Le système patriarcal détourne d'une vision réaliste de la famille .....	46
3.2	La violence renforcée par la structure économique .....	47
3.2.1	Le système économique transmet un modèle de rapport de forces .....	48
3.2.2	Le système économique nourrit ses intérêts de l'exploitation des femmes .....	48
3.2.3	Le système économique bénéficie de la pornographie .....	49
3.2.4	Le système économique commercialise la violence .....	49
3.3	Conclusion du diagnostic .....	50
<b>III</b>	<b>Voies de solutions .....</b>	<b>51</b>
1.	Le travail accompli .....	52
2.	Les limites des actions actuelles .....	54
3.	Des pistes d'action .....	55
3.1	Le chemin de la réflexion .....	56
3.2	Le chemin de l'accueil .....	58
3.3	Le chemin de la conscientisation .....	59
3.4	Le chemin de l'éducation .....	60
3.5	Le chemin de la transformation sociale .....	63
	<b>Conclusion .....</b>	<b>65</b>
	<b>Annexe I Plan de formation .....</b>	<b>66</b>
	<b>Annexe 2 Première édition - personnes ressources consultées.....</b>	<b>68</b>
	<b>Références .....</b>	<b>71</b>

## Présentation

La violence et l'injustice sont inacceptables. Et la violence conjugale est intolérable. Travailler à les prévenir et à atténuer les souffrances qu'elles provoquent, c'est vérifier et nommer nos valeurs collectives, puis exprimer la façon dont nous compatissons à la souffrance humaine : « les croyants n'ont pas le droit de se dérober au devoir d'incarner la tendresse de Dieu et sa préoccupation envers les opprimés »<sup>1</sup>.

La violence conjugale est dénoncée depuis nombre d'années par le travail solidaire des groupes de femmes. Elle n'est plus seulement l'affaire de quelques cas privés qui ne concernent pas l'ensemble de la société. Elle est de nos jours traitée à la fois comme un problème individuel et comme un problème social et on reconnaît qu'elle a une cause systémique : l'inégalité entre les sexes.

La discrimination sexuelle a été extirpée de nos lois au cours des années 80 et 90 pour faire place à la notion d'égalité des sexes en matière de dignité humaine. La reconnaissance de la violence systémique a entraîné un travail de concertation dans l'action sur le terrain entre tous les partenaires concernés. Les femmes ont maintenant des alliés dans les institutions politiques, sociales et religieuses.

Ainsi, au début des années 90, environ 2000 personnes du milieu socio-pastoral ont suivi la session *Violence en héritage?* Puis, en 1995, le colloque provincial *Ensemble, briser l'engrenage* a démontré clairement qu'un des effets de la session a été de dévoiler la violence vécue par les femmes dans le milieu ecclésial.

---

<sup>1</sup> Robert Lebel, « Le panneau de l'armoire, Billet de l'évêque de Valleyfield, mars 1982 », texte 48, *La justice sociale comme Bonne Nouvelle, Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec, 1972-1983*, Recherche et présentation de Gérard Rochais, Centre Justice et foi, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1984, p. 291.

Une recommandation a donc été faite à la fin du colloque pour analyser cette situation. Le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec y a donné suite par la création d'un comité ad hoc qui poursuit l'analyse ainsi que la recherche de voies de solution. Cette étude a conduit à la publication du document *Violence et harcèlement en milieu de travail. Paramètres éthiques en intervention pastorale* en décembre 2006. Il y avait là aussi un silence à briser et des alliances à créer.

## Des statistiques qui parlent

L'ampleur du problème de la violence conjugale est bien attestée et les chiffres sont là pour le prouver:

- Les statistiques canadiennes indiquent que 87% des personnes qui portent plainte sont des femmes et que parmi les 658 homicides connus de la police canadienne en 2005, 56 étaient des femmes tuées par leur partenaire actuel ou ancien. Quatre d'entre elles étaient enceintes<sup>2</sup>.
- L'enquête sur la victimisation criminelle au Canada réalisée en 2004 indique que seulement 28% des victimes de crimes commis dans un contexte conjugal auraient communiqué avec la police<sup>3</sup>.
- Les enlèvements ou séquestrations commis dans un contexte conjugal ont progressé de 43% de 1997 à 2006<sup>4</sup>.
- Selon les données enregistrées par les corps de police du Québec pour 2006, plus de 8 victimes sur 10 d'infractions perpétrées par des partenaires ou ex-partenaires intimes étaient des femmes<sup>5</sup>.
- Au Canada, entre 1974 et 2001, 2 072 femmes ont été tuées par leur conjoint, soit une moyenne de 80 femmes par année<sup>6</sup>. Au Québec, on compte 446 femmes, soit 17 par année<sup>7</sup>.

<sup>2</sup> Alison Cunningham et Linda Baker, *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Centre des enfants des familles et le système de justice, London, Ontario, 2007, pp. 4-5.

<sup>3</sup> Ministère de la Sécurité publique, *Statistiques 2006 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*, Gouvernement du Québec 2007, p. 11.

<sup>4</sup> Idem p. 19.

<sup>5</sup> Idem p. 27.

<sup>6</sup> H. Johnson et K. Aucoin, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2003*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique 2003, cité dans *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, rédigé par Johanne Charbonneau, les Éditions du remue-ménage, Montréal, 2005, p. 149.

<sup>7</sup> Ministère de la Sécurité publique, *La sécurité publique au Québec : profil statistique 2002-2001*, Québec, Direction de la planification et des politiques, Direction générale des affaires ministérielles, 2002, cité dans *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, op. cit., p. 149.

## Nouveau siècle, nouvelles avenues

Le début de ce siècle ouvre de nouvelles avenues qu'il faut considérer. La société québécoise est devenue multiculturelle et la pluralité religieuse fait désormais partie du quotidien. Des valeurs sont confrontées et d'autres sont évacuées. La diversité culturelle et religieuse de notre société moderne détermine déjà des enjeux majeurs en ce qui a trait à la condition des femmes. Dans ce contexte, certaines valeurs comme l'autonomie, l'égalité, l'intégrité physique et la solidarité doivent continuer d'être privilégiées pour offrir une sécurité minimale aux femmes et à leurs enfants<sup>8</sup>.

Les membres de la communauté chrétienne doivent rompre le silence et travailler en collaboration et en complémentarité avec les associations et les groupes déjà engagés à prévenir et à combattre cette violence. Il y a là une tâche d'évangélisation et d'humanisation. L'assumer, c'est travailler à l'essentiel et vivre le grand commandement de Jésus : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » (Jean 15,12). Exhortation qui nous parle non seulement de l'universalité de l'amour, mais aussi de la manière d'aimer. Dans chacun des gestes de sa vie, Jésus nous a dit comment aimer : amour, non pas d'appropriation de la personne, mais de respect pour son intégrité physique et psychologique, pour sa liberté et sa dignité.

L'exigence de l'Évangile nous invite à ajuster périodiquement notre contenu et notre approche. C'est dans ce sens que cette mise à jour de *Violence en héritage* vous présente un document amélioré selon le contexte actuel de notre société.

Le Comité des affaires sociales  
Février 2009

---

<sup>8</sup> Nous référons ici à un avis publié par le Conseil du statut de la femme : *Droits des femmes et diversité*, 1997. Gouvernement du Québec, pp. 18-20.

*Les membres de la communauté chrétienne*

*doivent rompre le silence*

*et travailler en collaboration et en complémentarité*

*avec les associations et les groupes déjà engagés*

*à prévenir et à combattre cette violence.*

*Il y a là une tâche d'évangélisation*

*et d'humanisation.*

# Introduction

Au mois de mars 1986, l'Assemblée des évêques du Québec tenait une session d'étude ayant pour thème « Le mouvement des femmes et l'Église ». Une des vingt-huit recommandations issues de cette session stipulait :

Qu'une Commission formée de femmes et d'hommes de différents milieux socioéconomiques et de membres du Comité des affaires sociales étudie, dans toutes ses dimensions, le problème de la violence faite aux femmes et prépare une déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec à ce sujet.

L'application de cette recommandation fut confiée au Comité des affaires sociales. Lors de sa réunion du 25 août 1987, il forma un comité de travail sur la violence faite aux femmes et lui confiait le mandat suivant :

- préparer une déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec sur la violence faite aux femmes, présentant à la lumière de l'Évangile des chemins de renouveau face aux préjugés;
- préparer une lettre pastorale pour les prêtres, les agentes et les agents de pastorale, traitant des attitudes à adopter face à la situation des femmes violentées.

Devant l'ampleur de la tâche, le Comité des affaires sociales a restreint son mandat initial pour n'aborder que la violence conjugale. Sans nier ni oublier les autres formes de violence, le comité a pris cette option pour dégager une réflexion plus significative devant un problème dont l'ampleur et les conséquences sur la cohésion de la vie sociale et familiale sont directes et évidentes.

Par souci pédagogique, le Comité des affaires sociales a décidé de présenter son intervention, non sous la forme d'une déclaration de l'Assemblée des évêques du Québec et d'une lettre pastorale, mais plutôt sous la double forme :

- d'un document de sensibilisation sur la violence conjugale;
- d'un outil pédagogique pour les prêtres, les agentes et agents de pastorale.

### **Essai de définition**

Essayer de définir la violence conjugale n'est pas simple, car ce type de violence présente de multiples facettes. Pour les fins de ce document, la violence conjugale sera celle où la femme est victime de violence verbale, physique, psychologique, économique ou sexuelle de la part de son conjoint ou de son partenaire et celle qui se déroule à l'intérieur d'une relation de couple.

Une définition assez large de la violence conjugale a été retenue :

Il y a violence faite aux femmes lorsqu'il y a abus de pouvoir de la part d'un mari, d'un ex-mari, d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire (homme ou femme), qui a pour effet une perte de dignité, de pouvoir et de sécurité ainsi qu'un sentiment d'impuissance et de clausturation pour la femme qui est victime directe de mauvais traitements systémiques d'ordre physique, psychologique, économique, sexuel, verbal ou spirituel<sup>9</sup>.

Il est généralement reconnu que la violence à l'égard des femmes s'exerce le plus souvent dans la vie de couple et que cette violence prend différentes formes comme nous le verrons plus loin.

---

<sup>9</sup> Linda Macleod, *Women Abuse, A Sociological Story*, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1997, 229 p.

## Objectifs de la démarche

Par la diffusion de ce document, le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec veut réaffirmer son engagement social face au problème de la violence conjugale. Engagement qui se manifeste par la dénonciation de ce phénomène social et par l'effort d'une prise de conscience de ses responsabilités face à cette problématique.

Ce document de sensibilisation a été élaboré dans le but de :

- sensibiliser les prêtres, les agentes et les agents de pastorale à la réalité de la violence conjugale, à sa problématique générale et à la nécessité de reconnaître cette dynamique destructrice dans notre milieu;
- susciter une réflexion d'ordre psychosocial, anthropologique, éthique et théologique, afin de mieux cerner les causes de la violence conjugale;
- identifier quelques voies de solutions pertinentes dans lesquelles l'Église pourrait s'engager.

Pour répondre au mandat précité, un outil pédagogique accompagne ce document dans le but de :

- sensibiliser les prêtres, les agentes et les agents de pastorale au phénomène de la violence conjugale;
- susciter chez ces personnes une réaction questionnant leurs attitudes, leurs comportements et leurs préjugés;
- permettre de situer la violence conjugale dans une perspective évangélique et dans une approche pastorale;
- favoriser chez elles l'acquisition de nouvelles habiletés, dans le sens d'une approche aidante et communautaire auprès des femmes violentées et des hommes violents.

Cet outil, conçu à l'intention du clergé, du personnel pastoral et de toute personne concernée par cette problématique, devrait supporter la prise de parole, permettre le dépistage des situations violentes et susciter des

interventions plus adéquates auprès des victimes et des agresseurs. Car c'est dans la réalité quotidienne qu'une intervention pertinente peut aider la femme prise dans une situation de violence à briser le silence et à entreprendre une démarche vers les différentes ressources, dans un esprit d'autonomie et de respect d'elle-même.

### **Document de sensibilisation**

Le document de sensibilisation, qui constitue le volet théorique, ne présente pas une étude exhaustive du phénomène de la violence conjugale. Il regroupe plutôt les recherches les plus significatives réalisées dans notre milieu et présente une synthèse de l'information généralement acceptée sur ce phénomène. La dimension ecclésiale et pastorale sera traitée en tenant compte de l'histoire et des fondements évangéliques sur lesquels repose l'action des communautés chrétiennes.

Pour alimenter sa réflexion et pour cerner davantage la problématique de la violence conjugale, le comité de travail a fait appel à la collaboration de nombreuses personnes.

Il a tenu des rencontres de consultation auprès de personnes-ressources (voir annexe 2) pour mieux identifier les divers aspects à développer :

- bible et théologie;
- sociologie et anthropologie;
- expériences concrètes d'interventions dans les maisons d'hébergement;
- expériences pastorales des répondantes diocésaines à la condition des femmes.

Par leur compétence et la qualité de leurs expériences, ces personnes-ressources ont fourni de nouvelles pistes de réflexion et obligé le comité à creuser certains aspects de la question.

Un rapport-synthèse de ces consultations et le dépouillement d'une volumineuse littérature ont fourni les matériaux de base pour la construction du document de sensibilisation à la violence conjugale.

## **Outil pédagogique**

En plus du document de sensibilisation sur la violence conjugale, le comité a développé un outil d'appropriation du volet théorique, basé sur la méthode pédagogique bien connue : voir, juger, agir.

Cet outil pédagogique est présenté sous forme de cahier de bord et fait l'objet de sessions, afin de permettre aux participantes et aux participants d'amorcer une démarche de conscientisation et d'apprentissage. Sans prétendre faire de ces personnes des spécialistes de l'intervention dans le domaine de la violence conjugale, il apparaît important de mieux outiller le personnel pastoral afin qu'il comprenne mieux les mécanismes de la violence conjugale, qu'il questionne ses préjugés et ses attitudes face à ce phénomène et qu'il acquière certaines habiletés d'intervention<sup>10</sup>.

## **Contenu du document de sensibilisation**

La perspective générale étant définie et la démarche décrite, voici les trois grands chapitres de ce document :

- Le premier chapitre fournit des informations-clés pour décrire les types de violence, l'escalade, les cycles de la violence et les conséquences des comportements violents dans la famille.
- Le deuxième chapitre traite des causes de la violence, vue comme un problème individuel et social, inscrite dans l'histoire, issue du patriarcat et renforcée par la structure économique.
- Le troisième chapitre propose des voies de solutions pour l'ensemble des communautés ecclésiales.

---

<sup>10</sup> Voir à l'annexe I le plan de formation proposé pour les sessions. Les personnes qui y participeront recevront les outils préparés en lien avec les objectifs de la démarche pédagogique.

Même si ce document s'adresse d'abord aux prêtres, aux agentes et aux agents de pastorale, il se veut aussi une interpellation pour toute personne engagée dans la société et dans l'Église. Nous souhaitons qu'il rejoigne également tous les groupes sociaux intéressés pour les encourager à continuer de développer les services nécessaires, de même que les organismes gouvernementaux qui travaillent à développer et à articuler les politiques dans ce domaine.

# Chapitre I

## INFORMATIONS-CLÉS

Plaie cachée, sujet tabou durant des siècles, la violence faite aux femmes sort de l'ombre. L'appel et l'action des mouvements féministes ont déclenché une vaste sensibilisation sociale.

Pourtant, si le phénomène de la violence est reconnu, les victimes demeurent le plus longtemps possible invisibles comme personnes, par crainte d'être étiquetées, par peur de l'agresseur, par honte devant la force des préjugés. Même si plusieurs d'entre elles se prévalent des ressources existantes, un grand nombre continue à subir la violence dans l'isolement et la culpabilité<sup>11</sup>.

### 1. Qui est la femme violentée?

Dans sa recherche, Linda MacLeod présente la femme battue comme :

« ... celle qui a perdu sa dignité, son autonomie et sa sécurité, qui se sent prisonnière et sans défense parce qu'elle subit directement et *constamment ou de façon répétée* des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales »<sup>12</sup>.

La femme violentée est aussi :

- ▶ celle qui, en situation de crise, cherche de l'aide et se retrouve devant des amis, des parents, des intervenantes et des interve-

---

<sup>11</sup> Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Publications du Québec, 1988, p. 145.

<sup>12</sup> Linda Macleod, op. cit., 1987, p. 17.

nants (médecins, policiers, travailleurs sociaux, prêtres, agents de pastorale) qui, par leurs paroles et leurs attitudes, lui demandent de défendre sa crédibilité, lui demandent de justifier sa provocation (consciente ou inconsciente) et ne perçoivent pas, à travers le langage des maux<sup>13</sup>, son besoin criant de sécurité et l'expression de son désespoir lorsqu'elle tolère la violence qui la détruit;

- ▶ celle qui se retrouve devant des intervenantes et des intervenants qui se retirent de la relation d'aide par respect de la vie privée et qui, sans discernement, cherchent à conserver l'unité familiale au prix d'une acceptation de la violence comme fatalité.

## 2. Les types de violence

La violence faite aux femmes se manifeste dans six types d'agression venant du conjoint<sup>14</sup> :

- ▶ *psychologique* : elle consiste à dévaloriser l'autre comme personne, à l'humilier par des critiques ou des railleries, à utiliser des comportements primitifs;
- ▶ *verbale* : elle consiste à intimider l'autre par des menaces d'agression physique, des injures;
- ▶ *physique* : elle consiste à atteindre l'autre dans son intégrité physique en la bousculant, la frappant, lui causant blessures, brûlures, ecchymoses, fractures, gestes qui peuvent conduire jusqu'à l'homicide;
- ▶ *sexuelle* : elle consiste à astreindre l'autre à des rapports sexuels dans un climat de peur ou sous la menace de la violence physique, par le viol conjugal comme tel;

---

<sup>13</sup> Expression reprise du Guide d'intervention. Infirmière auprès des femmes. *Écouter le langage des maux...*, Ordre des infirmières du Québec, 1987.

<sup>14</sup> Ces types d'agression s'inspirent de Ginette Larouche, *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Montréal, Corporation des travailleurs sociaux du Québec, 1985, p. 13.

- *économique* : elle consiste à garder l'autre dans un rapport de dépendance économique, l'empêchant d'avoir accès aux comptes en banque et/ou d'obtenir ou de conserver un emploi, et/ou l'obligeant à quémander pour ses dépenses essentielles, allant jusqu'à les refuser sans raison valable;
- *spirituelle* : elle consiste à ridiculiser ou punir l'autre à cause de ses croyances religieuses ou culturelles, l'empêchant d'observer les pratiques de sa religion ou l'obligeant à respecter d'autres pratiques religieuses.

L'agression psychologique, verbale, physique, sexuelle, économique ou spirituelle est-elle le fait d'insignifiantes querelles de ménage, de colères passagères dues à des malades capables d'actes irrationnels? Non, elle est le fait d'hommes normaux. La Commission Rochon note que l'agresseur, sauf de rares exceptions, « ne se caractérise par aucune pathologie particulière »<sup>15</sup>. Les agressions ne sont pas non plus le résultat d'une dispute qui a mal tourné. Ces comportements qui peuvent être sérieux et fréquents sont l'aboutissement de l'engrenage qu'entraînent le cycle de la violence et son escalade. Les coups sont souvent graves. Dans environ un tiers des cas, des soins médicaux sont nécessaires<sup>16</sup> et « 20% des homicides commis au Canada sont le fait d'époux qui s'en prennent à leur conjoint. Dans presque tous les cas, il s'agit de maris qui tuent leur femme »<sup>17</sup>.

À ces types d'agression généralement reconnus, nous ajoutons la violence sociale, celle du système patriarcal, des structures et des institutions :

- *patriarcale, structurelle et institutionnelle* : elle consiste à propager les stéréotypes, les préjugés, les visions déformées du réel qui discréditent la femme ou la soumettent au pouvoir masculin. Pour la société, elle consiste aussi à maintenir la femme dans une situation de dépendance et d'exploitation par ses lois, ses politiques, ses règlements, son organisation.

---

<sup>15</sup> Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, op. cit., p. 140.

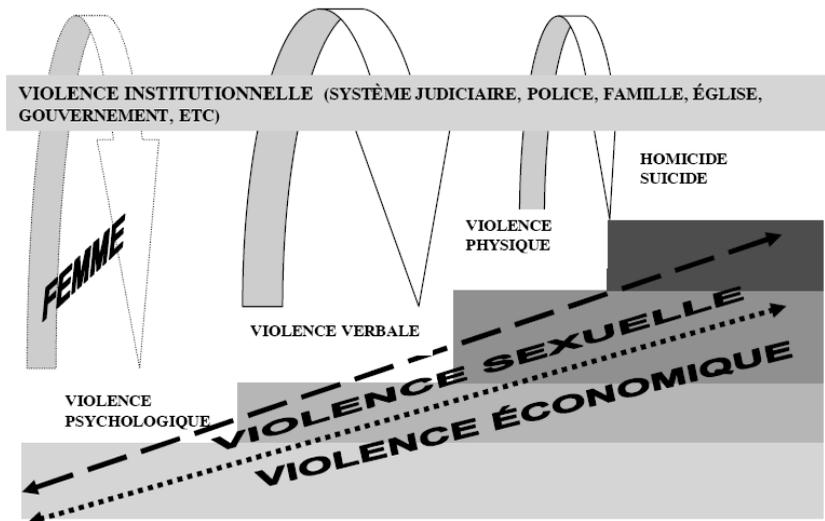
<sup>16</sup> Linda Mcleod, op. cit., 1980, p. 10.

<sup>17</sup> Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1982, cité dans *Une politique d'aide aux femmes violentées*, ministère des Affaires sociales, Gouvernement du Québec, 1985, p. 10.

- *Accepter de voir* la violence et chercher à contrer efficacement son engrenage, c'est aussi comprendre sa progression, son cycle et son impact sur le vécu de tous les membres de la famille. La partie suivante s'attachera à décrire ces processus et leurs conséquences sur les personnes.

### 3. L'escalade de la violence<sup>18</sup>

C'est progressivement que la violence s'installe dans un couple, note Ginette Larouche. Dans la majorité des cas, elle s'aggrave avec le temps. L'escalade peut être rapide ou prendre des mois ou des années. Trop souvent, les victimes les nient ou l'acceptent comme élément désagréable de leur vie, jusqu'à ce qu'une nouvelle escalade rende la violence intolérable. Les intervalles entre deux accès de violence, parfois vécus comme des *sursis amoureux*, endorment en quelque sorte la vigilance des personnes et les empêchent de la reconnaître et de réagir. Voici un graphique de l'escalade de la violence<sup>19</sup>.



<sup>18</sup> Cette section s'inspire largement de Ginette Larouche, op.cit., p. 13-14.

<sup>19</sup> La bonification de ce graphique a été faite par Claudette Champagne, coordonnatrice de la Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale La Citad'Elle de Lachute.

- L'escalier symbolise l'augmentation et le resserrement de la violence quand la victime essaie de mettre fin à cette situation. Le processus de la violence n'est pas linéaire dans la mesure où l'individu qui l'exerce peut monter et descendre les marches selon le contexte dans lequel il se trouve et l'efficacité recherchée par le moyen utilisé. Bien que l'escalade traduit une progression au niveau de la dangerosité des gestes posés, les différentes manifestations de la violence sont toutes aussi destructives les unes que les autres.
- Les bandes de gris sous l'escalier représentent l'accumulation des sévices ainsi que les conséquences subies et souvent intégrées par la victime.
- Les deux flèches obliques représentent la violence sexuelle et économique qui sont souvent vécues régulièrement et parallèlement aux autres périodes de violence.
- La bande grise au dessus de l'escalier représente la société, les institutions et leurs structures. Celles-ci vont jouer un rôle important puisqu'elles peuvent apporter un support *dévictimisant* ou *revictimisant* à la personne qui cherche à comprendre et à mettre fin à une situation de violence.
- Les grosses flèches soulignent les tentatives faites par les victimes pour essayer de briser le cycle de la violence. La plupart des femmes feront plusieurs essais avant de quitter un conjoint violent.

Généralement, la violence débute par des agressions psychologiques qui dénigrent la personne dans ce qu'elle est, ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. La violence verbale, les insultes, les menaces précèdent souvent l'agression physique. Celle-ci devient plus sévère avec le temps.

Lorsque la violence physique fait partie des modes de relations d'un couple, on peut être assuré que les autres formes de violence existent. L'étude de Hoffeler (1982) établit que 44% des agresseurs déclarent perdre contact avec ce qui se passe au moment de l'agression physique et ne sont plus conscients des coups qu'ils portent<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 14.

On comprendra, dès lors, que l'argument de perte de contrôle contribue à augmenter la sévérité des sévices et devient l'excuse toute trouvée pour faire appel à la clémence de sa conjointe. L'excuse du « moment de folie » sert sa réelle prise de contrôle sur la victime et déresponsabilise l'agresseur. Ce qui est d'ailleurs révélateur de « l'intérêt » de l'agresseur, c'est qu'il ne sent jamais le besoin de se précipiter chez un thérapeute pour ne plus revivre de telles pertes de contrôle. Au contraire, il récidive jusqu'au départ de sa conjointe<sup>21</sup>.

Il est important de préciser que l'escalade ne suit pas nécessairement le modèle de l'escalade comme on le croyait par le passé. Des hommes n'ayant jamais utilisé la violence physique ont tué leur ex-conjointe<sup>22</sup>. La violence physique peut donc ne se produire qu'une seule fois dans un couple et cette seule fois peut se révéler mortelle.

## 4. Le cycle de la violence

La violence **se perpétue** aussi à travers un cycle à quatre phases illustrées dans un graphique montrant les engrenages d'un chronomètre.

### 4.1 La première phase : les tensions se construisent

- ◆ à partir d'éléments déclencheurs;
- ◆ à partir d'incidents ou de conflits dans le couple;
- ◆ à partir de scénarios conditionnés par la violence vécue dans la famille d'origine de l'homme et souvent renforcée par ses expériences d'adulte;
- ◆ à partir d'un processus de socialisation basé sur le modèle des relations économiques, des relations entre hommes et femmes issues des rôles sociaux et des stéréotypes sexuels attribués à l'un ou l'autre sexe.

---

<sup>21</sup> Pour cette question, voir l'article de Jürgen Dankwort, « Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents », *Service Social*, École de service social de l'Université Laval, vol. 37, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1988, p. 86-119.

<sup>22</sup> Johanne Carboneau, *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, op. cit., p. 131.

## 4.2 La deuxième phase : l'agression et le sentiment d'outrage

- ◆ *caractérisée par la prise de contrôle de l'homme; cette phase varie de quelques minutes à vingt-quatre heures;*
- ◆ *caractérisée par le renforcement de l'acte violent; parce que la femme est dans un état de panique et pour tenter d'arrêter les coups, elle se plie aux exigences de l'homme ou essaie de faire disparaître la source de son irritation. L'étape du renforcement « est essentielle pour comprendre la nature à la fois répétitive et acquise de la violence que les maris exercent envers leur femme »<sup>23</sup>;*
- ◆ *caractérisée par des réactions différentes chez les femmes; certaines femmes réagissent par la colère et la violence. Dans la très grande majorité des cas, la force physique des hommes aura tôt fait de les placer en situation de défense. L'éducation reçue les incitant peu à se prévaloir de leur force, la plupart chercheront plutôt à se protéger et à se mettre à l'abri. À la suite de cet épisode, la victime est souvent en état de choc et elle vit un sentiment d'outrage.*

Par la suite, l'onde du choc de l'agression s'atténue et fait place à la troisième phase.

## 4.3 La troisième phase : la justification et la rationalisation

- ◆ *caractérisée par la négation de l'agresseur qui trouve des excuses à sa colère. Les raisons sont à l'extérieur de lui; c'est de la faute des autres, même de la victime elle-même, ou de ce qui est arrivé dans la journée;*
- ◆ *caractérisée par la rationalisation de la personne agressée qui doute de ses perceptions et justifie l'agression à l'aide de ses propres raisons. Pour se rassurer, de nombreuses femmes*

---

<sup>23</sup> *Ibid*, p. 11-12.

vont tenter de minimiser les dommages, d'expliquer et d'excuser le comportement du conjoint, allant même jusqu'à nier la violence dont elles sont victimes. Certaines peuvent même se sentir responsables de l'agression, ce qui contribue à faire disparaître leur propre colère d'avoir été agressées.

#### 4.4 La quatrième phase : la rémission et l'espoir<sup>24</sup>

- ◆ *caractérisée par des sentiments de culpabilité et de remords chez la plupart des hommes violents*, qui prendront la forme d'excuses ou de comportements chaleureux, de cadeaux ou d'actions agréables. Par exemple : proposer une sortie, offrir des fleurs, offrir la bicyclette promise à un enfant depuis si longtemps;
- ◆ *caractérisée par des promesses de demande d'aide ou de participation à des thérapies pour s'en sortir ou encore des menaces de suicide* : « je ne peux pas vivre sans toi »;
- ◆ *caractérisée par le renforcement qu'elle fournit à la victime afin de maintenir le couple*. L'espoir associé à cette période du cycle amène la femme battue à oublier, voire à nier les tensions vécues. « Il a changé, il regrette et ne recommencera plus ». Les mécanismes de défense contre la culpabilité aidant, l'agresseur utilise la dénégation et la minimisation pour résoudre son malaise interne. Il dira par exemple : « Tout va bien, elle m'aime encore, oublions le passé et recommençons », ou « je ne lui ai pas vraiment fait mal, elle n'aurait pas dû faire ... dire ... » et en fin de compte, c'est la victime qui endosse la responsabilité de l'acte violent.

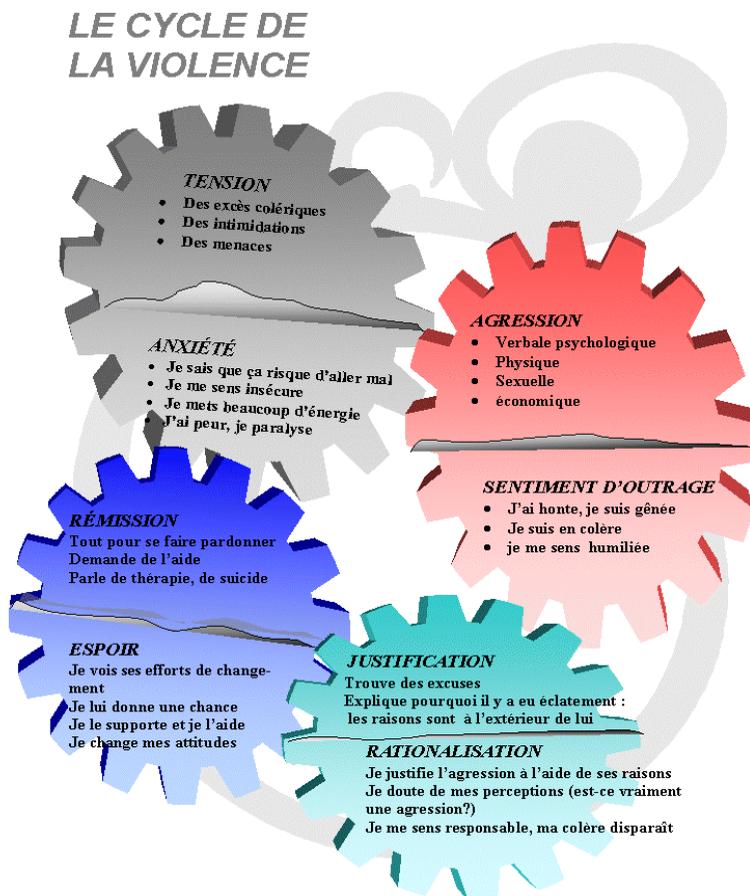
L'agresseur n'ayant fait aucune démarche ni prise de conscience personnelle pour réapprendre une autre forme de communication, le cycle de la violence s'enclenchera à nouveau avec l'accumulation des tensions;

---

<sup>24</sup> Habituellement identifiée comme « phase de calme ».

- ◆ caractérisée par une réduction de la durée des périodes de rémission. Elles peuvent s'étirer sur plusieurs jours, plusieurs semaines voire plusieurs mois. Toutefois la durée entre ces périodes se réduit progressivement avec le nombre de récidives.

Bien saisir les quatre phases du cycle de la violence permet de comprendre pourquoi il est si difficile d'obtenir une implication de la victime en dehors de la période associée au choc de l'agression.



Il faut du temps aux femmes violentées pour comprendre ce cycle. Avant de chercher de l'aide, la plupart en auront fait le tour complet de nombreuses fois.

C'est dans les quarante-huit heures qui suivent l'agression que les victimes amorcent une demande d'aide. Cette aide doit être disponible dès la demande, dès que la victime indique son intention d'échapper à l'agresseur, parce que la victime est alors en situation de grande vulnérabilité. L'expérience des maisons d'hébergement démontre que le seul fait de demander de l'aide place la victime dans une situation dangereuse.

## 5. Conséquences des comportements violents

La communication violente sabote à la base le processus d'épanouissement humain tant chez les agresseurs que chez les victimes. Leur besoin d'être considérés, reconnus, aimés est envahi par le sentiment d'échec et de culpabilité et remplacé par une ambivalence où amour et haine sont étroitement liés et confondus. Les conséquences de la violence conjugale se répercutent également sur les enfants qui en porteront parfois les séquelles physiques mais surtout psychologiques.

### 5.1 Pour la femme

Perturbée émotivement et physiquement, très souvent elle est confrontée :

- ▶ à des *blessures physiques*. Selon l'étude de S. Kérouac sur la santé des femmes violentées, plus de la moitié d'entre elles présentaient des ecchymoses, environ une sur dix avait subi des lacérations et près du tiers des blessures importantes comme des fractures, des coupures et des brûlures<sup>25</sup>;
- ▶ à des *sentiments d'appréhension diffus ou de peur intense à l'idée d'être à nouveau agressée*. La Commission Rochon rapporte que « tous les experts consultés soulignent les problèmes de stress, d'anxiété et la

---

<sup>25</sup> S. Kérouac, M.E. Taggart, J. Lescop, *Portrait de la santé de femmes violentées et de leurs enfants*, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal, 1986, p. 39, citée par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 142-143.

dépression de ces femmes. Cette constatation est renforcée par les données de l'étude réalisée à Montréal dans les maisons d'hébergement »<sup>26</sup>;

- ▶ à une *perte d'estime de soi*. Se considérant comme le baromètre de la santé émotive du couple, certaines prennent plus que leur part dans la responsabilité de l'échec familial et se disent : « Quelque part ça doit être de ma faute »;
- ▶ à une *attitude de repli dans la passivité et de paralysie qui la conduit à un état d'incapacité apprise*. Cette condition psychologique amène la personne à se croire incapable de changer quoi que ce soit aux événements qui l'affectent; peu importe ce qu'elle fait et ce qu'elle dit, elle croit que la situation est inchangeable. Progressivement, elle arrête de se défendre, d'agir et s'installe dans la position de victime par des attitudes soumises et coupables<sup>27</sup>. Elle normalise même la violence, s'y adaptant comme moyen de survie. Le prix à payer est alors très lourd, car vivre dans pareil environnement conduit à des impressions de vide intérieur, à des sentiments de déchéance et de désespoir;
- ▶ aux *pressions de son milieu qui ne la croit pas et la culpabilise*, en l'invitant à s'y prendre autrement avec son conjoint;
- ▶ à se *réfugier dans l'alcool, les drogues, à fuir dans les tentatives de suicide*. Suite à des dépressions graves, plusieurs ont besoin de traitements psychiatriques. Malgré la controverse des chiffres, toutes les études montrent que l'incidence de ces sortes de conséquences prend de l'ampleur proportionnellement à la durée de la violence<sup>28</sup>;

---

<sup>26</sup> Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 143. Voir S. Kérouac et al., *op. cit.*, p. 19 et p. 70-75.

<sup>27</sup> Cette théorie de l'incapacité apprise, développée en laboratoire par Seligman « pour expliquer la docilité des animaux soumis à un stress excessif, est reprise par Walker qui explique ainsi, par extrapolation, pourquoi les femmes se trouvant dans des situations d'agression paraissent indifférentes à leur rôle de victime ... ». Cette théorie est citée par Evan Stark et al., *Les sévices exercés sur les femmes et l'établissement médical*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada, 1980, p. 4 et décrite par Ginette Larouche, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>28</sup> Evan Stark et al., *op. cit.*, p. 46.

- ▶ à user parfois à son tour de violence pour se défendre, pour défendre ses enfants ou encore parce que, vivant dans un milieu où la violence menace constamment, elle finit aussi par l'utiliser comme moyen de contrôle;
- ▶ à requestionner tout son projet de vie, car elle est confrontée à un échec qui touche ce qu'elle avait souvent de plus précieux : fonder une famille heureuse. Toute sa vie gravitait autour de cet idéal.

## 5.2 Pour l'homme

Pour l'homme agresseur, le prix à payer pour sa propre violence :

- ▶ c'est se sentir encore plus méprisable, frustré, coupable, isolé et d'avoir une piètre image de lui-même. Ses problèmes font partie de son bagage psychologique bien avant que la violence n'éclate. Même s'il nie toute responsabilité, il sait qu'il agit mal, mais il ne sait pas exprimer sa colère autrement<sup>29</sup>;
- ▶ c'est associer affirmation de soi et agir violent. Perdant contact avec toute la variété de ses émotions, il ne voit plus que la colère pour diminuer le stress ou régler les conflits. Plus il use de violence, plus il est confronté à son besoin d'être aimé, à ses peurs, à ses angoisses et plus il cherchera à contrôler sa conjointe. « Lentement, elle deviendra responsable de ce que lui-même n'a jamais su faire : accorder à ses émotions la place qui leur revient... il attribuera à sa partenaire la responsabilité de ses joies, de ses plaisirs, de ses peines et de ses colères. C'est elle qui sera responsable de tout ce qui lui arrive... »<sup>30</sup>;
- ▶ c'est se couper petit à petit de la possibilité de vivre une intimité réelle avec sa femme : l'amour inscrit dans la peur devient servile, se désinvestit de la relation et ne comble plus personne;

<sup>29</sup> Linda Macleod, *op. cit.*, 1987, p. 37.

<sup>30</sup> Robert Philippe, « Pro-Gam, un service pour hommes violents », *Nursing Québec*, vol. 5, n° 5, juillet-août 1985, p. 40. Plusieurs études, dont celle de L. Macleod (1980), de M. Roy (1982), de S. Kérrouac et al. (1986), sont citées par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 141-142.

- ▶ *c'est glisser dans un comportement compulsif*, le comportement violent ayant des conséquences physiologiques sur la personne elle-même;
- ▶ *c'est hériter d'un casier judiciaire* lorsque, poursuivi en justice, il est reconnu coupable. Certains compromettent ainsi leur avenir professionnel;
- ▶ *c'est perdre sa famille* dans les cas de séparation, divorce ou incarcération.

### 5.3 Pour les enfants

Les enfants sont aussi les grands perdants dans les situations de violence. Victimes ou témoins, les souffrances et les séquelles qu'ils portent ne sont pas mesurables. De nombreuses études démontrent<sup>31</sup> :

- ▶ *qu'ils souffrent du climat tendu qui règne chez eux et qu'ils sont profondément marqués* pour avoir assisté à des scènes de violence, pour avoir été eux-mêmes la cible de sévices de la part du père ou de la mère;
- ▶ *que les enfants qui grandissent dans un climat familial violent risquent d'avoir plus de problèmes d'adaptation et de comportement que les autres*;
- ▶ *que les garçons ont tendance à user de comportements violents pour régler leurs conflits avec frères, sœurs et camarades*. Les adolescents prennent position dans la violence soit en devenant les défenseurs de la mère, soit en adoptant eux aussi des comportements violents à son égard<sup>32</sup>. Si les garçons reproduisent souvent les comportements violents à l'âge adulte, on pourrait se demander pourquoi ce n'est pas le cas des filles aussi fréquemment. Nous pouvons y voir une indication à l'effet que la violence n'est pas qu'un *automatisme héréditaire*, mais aussi le résultat d'une socialisation différenciée;

---

<sup>31</sup> Plusieurs études, dont celle de L. Macleod (1980), de M. Roy (1982), de S. Kérouac et al. (1986), sont citées par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op.cit.*, p. 141-142.

<sup>32</sup> Ginette Larouche, *op. cit.*, p. 84.

- ▶ *que le garçon ayant subi de la violence physique dans son enfance risque de devenir un adulte violent dans 61.7% des cas<sup>33</sup>. Témoin impuissant, il se laisse imprégner par ces comportements. Il y voit des moyens d'expression normaux qu'il aura alors de fortes chances d'approuver et de reproduire en tant qu'adulte;*
- ▶ *que les filles ayant été battues lorsqu'elles étaient enfants représentent 33% des femmes violentées<sup>34</sup> et que 31.5% des femmes agressées ont été témoins de violence dans leur famille d'origine<sup>35</sup>. Ces statistiques confirment la théorie que les filles battues et témoins de violence dans leur enfance développent un comportement de victimes lorsqu'elles sont devenues adultes.*

---

<sup>33</sup> S. Kérouac et al., *op. cit.*, p. 39, citée par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 142.

<sup>34</sup> M. Roy, *The Abusive Partner: an Analysis of Domestic Battering*, Van Nostrand Reinhold, New York, 1982, citée par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 142.

<sup>35</sup> S. Kérouac et al., *op. cit.*, p. 39.

## Chapitre II

### CAUSES DE LA VIOLENCE

Avant toute recherche de solutions ou tentative d'intervention pour prévenir et contrer la violence conjugale, il est important de s'interroger sur ses causes et de reconnaître son visage en chacune et chacun de nous. Pour cela nous suivrons d'abord ses racines dans l'histoire et cernerons quelques-unes de ses expressions dans notre discours et dans nos structures sociales et ecclésiales. Ensuite, nous considérerons deux courants d'analyse qui ont retenu notre attention : celui qui aborde la violence comme un problème individuel et celui qui l'aborde comme un problème social.

#### I. La violence, problème inscrit dans l'histoire

Dans la Bible, le livre de la Genèse s'ouvre sur ces mots :

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa; homme et femme il les créa (Gn 1,27).

En créant l'être humain *homme et femme*, Dieu donne la dignité personnelle d'une manière égale à l'homme et à la femme, en les enrichissant des droits inaliénables et des responsabilités propres à la personne humaine<sup>36</sup>.

Mais combien de sociétés inscrites dans l'histoire se sont chargées de modifier le dessein premier de Dieu? La violence conjugale est encore un malaise aigu de notre civilisation, parce que ses racines profondes sont ancrées dans l'histoire. Elle s'est perpétuée à travers les civilisations et les siècles grâce à l'appui des structures sociales, politiques, économiques et religieuses constituant un ensemble de hiérarchies. Celles-ci se sont

---

<sup>36</sup> Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui*, (*Familiaris consortio*), Collection L'Église aux quatre vents, Montréal, Fides, 1981, n° 22, p. 48.

renforcées mutuellement pour produire et maintenir la domination masculine. Le problème de la violence faite aux femmes prend sa source dans la croyance socioculturelle que les femmes ont moins d'importance et de valeur que les hommes et qu'elles n'ont pas droit au même statut et au même respect qu'eux.

## 1.1 Dans l'Ancien Testament

Véhiculée hélas! pendant des siècles, une interprétation négative des récits de la création aux premiers chapitres de la Genèse fonde sur le mythe d'Ève, produite de la côte d'Adam (Gn 2), l'inégalité personnelle ou fonctionnelle de l'homme et de la femme dans la société. Les travaux de l'exégèse moderne ont corrigé cette lecture abusive et montré qu'au contraire, ces passages présentent la femme sur un pied d'égalité avec l'homme, créée dans la même dignité et pour la même destinée<sup>37</sup>. La domination masculine, qui s'instaure selon le chapitre trois du livre de la Genèse, relève du péché commis par le couple et non du plan initial de Dieu.

Il n'en reste pas moins que de nombreux récits de l'Ancien Testament témoignent de la pénible condition des femmes. Dépouillées de toute autonomie, objets de convoitise, de mépris, de violence, leur lot est souvent la terreur, l'isolement, l'abandon, la mutilation et même la mort : c'est le cas de Hagar (Gn 21,9-11), de Tamar, sœur d'Absalom (2S 13,1-22), de la concubine anonyme, du lévite d'Ephraïm (Jg 19,1-30) ou de la fille de Jephthé (Jg 11,29-40).

Pourtant le Deutéronome ne maudit-il pas « celui qui frappe en secret son prochain ou lui fait du tort » (Dt 27,24)? Mais « qui est mon prochain »? La question retentira jusque dans le Nouveau Testament (Lc 10,29) et jusqu'à nos jours où, il n'y a pas si longtemps, « battre sa femme n'était pas un crime ». Les femmes n'étaient donc manifestement pas considérées comme « prochain » des hommes, fait révélateur de toute une conception de

---

<sup>37</sup> Dans sa lettre apostolique *La dignité et la vocation de la femme (Mulieris dignitatem)*, présentée comme une méditation biblique, Jean-Paul II adopte sur ce point la nouvelle lecture et s'appuie sur ces textes bibliques pour poser fortement, au début de son argumentation, l'égalité essentielle de l'homme et de la femme.

l'humanité. L'Ancien Testament reflète entre ses lignes une époque qui n'a pas encore ajusté ses mœurs à la révélation naissante d'un Dieu qui répudie l'injustice et la violence.

## 1.2 Dans la société hébraïque

« Même si la loi mosaïque tend à réfréner l'absolutisme paternel et le quatrième commandement à rétablir l'égalité entre père et mère »<sup>38</sup>, la société hébraïque fait de la femme la propriété exclusive de son mari, au même titre parfois que les biens meubles (Ex 20,17; Dt 24,2 pour le verbe appartenir à un homme). Elle est traitée comme une perpétuelle « mineure » sous la tutelle de son père, de son frère, de son mari, ou du frère de son mari (loi du lévirat Dt 25,5-6). Elle ne trouve place que dans les fonctions domestiques; elle n'acquiert un statut civil que par ses fonctions sexuelles d'épouse et de mère et non par sa valeur personnelle, sa qualité fondamentale de personne humaine. Exclue de toute étude, y compris celle de la Torah, on souhaite qu'elle ne parle pas en public, même à son mari. Son témoignage ne vaut pas en justice, sa présence à la synagogue ne compte pas dans l'établissement du quorum nécessaire à la prise de décisions politiques; au temple, elle n'accède pas à la cour des Israélites, encore moins à celle des sacrifices.

C'est dans ce cadre que l'homme juif remercie Dieu chaque jour en ces mots : « Je te rends grâce de ne m'avoir fait ni païen, ni femme, ni ignorant »<sup>39</sup>. C'est dans ce cadre socioculturel que Jésus accomplit son ministère<sup>40</sup>.

## 1.3 Dans le Nouveau Testament

Certes, le Nouveau Testament ouvre des chemins de liberté et de dignité pour les femmes. Jésus apporte la grâce de « faire toutes choses nouvelles », Par son œuvre de libération, le Christ restitue l'ordre primitif où l'être

---

<sup>38</sup> Elisabeth Badinter, *L'un est l'autre*, Des relations entre hommes et femmes, Éditions Odile Jacob, 1986, p. 116.

<sup>39</sup> Elisabeth Schüssler Fiorenza, « Le rôle des femmes dans le mouvement chrétien primitif », *Concilium* 111, 1976, p. 17, et Monique Dumais, *Les femmes dans la Bible, expériences et interpellations*, Socabi et Éditions Paulines, 1985, p. 22.

<sup>40</sup> Ces affirmations sont également appuyées sur les œuvres des auteurs suivants: Roland de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*, Tome I, Paris, Cerf, 1958, et Joachim Jérémias, *Jérusalem au temps de Jésus*, Paris, Cerf, 1967, Annexe: La situation sociale de la femme, p. 471-492.

humain a été créé à l'image de Dieu. Destinés tous les deux à s'unir au Créateur, hommes et femmes sont équivalents dans cet appel à la dignité des enfants de Dieu. Jésus revalorise l'épouse et la rend l'égale de l'homme, déclarant par exemple que pas plus que la femme, le mari ne peut répudier sa femme (Mc 10,11). Il réhabilite la femme hémorragique (Mc 5,25-34) et lutte contre ces lois d'impureté rituelle qui pèsent si lourdement sur la vie des femmes; il bouscule l'observance du sabbat pour redresser la femme courbée (Lc 13,10-17); il défend l'adultère accusée seule, sans son partenaire (Jn 8,1-11). Surtout il associe des femmes à son œuvre de libération, dont Marie-Madeleine et les femmes disciples qui l'accompagnent continuellement avec les Douze (Lc 8,1-3; Mt 27,55-56; Mc 15,40-41). Témoins de la résurrection, elles sont invitées à annoncer la Bonne Nouvelle (Mt 28,10; Jn 20,17). « Plus profondément, Jésus juge les femmes d'après leur foi, et non d'abord d'après leur aptitude à remplir leur rôle d'épouse, de mère ou de maîtresse de maison »<sup>41</sup>.

Jésus distingue de façon toute particulière dans son enseignement les gens qui, comme les femmes violentées, sont vulnérables et défavorisés : les sans voix, les sans pouvoir, les sans défense. En posant son regard sur les personnes, et non sur une configuration de modèles, de rôles et de statuts, Jésus considère l'ensemble de leur existence et permet, particulièrement à des femmes, d'avancer, de grandir et de vivre.

#### **1.4 Dans les premières communautés chrétiennes**

Dans l'Église primitive, saint Paul saura aussi reconnaître cette œuvre de libération. Nous lui devons ce passage central :

Il n'y a plus ni Juif, ni Grec; il n'y a ni esclave, ni homme libre; il n'y a plus l'homme et la femme; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ (Galates 3,28).

Mais en raison de quelques autres versets de ses épîtres, ceux-là d'influence rabbinique, et de certaines de ses directives conditionnées par son propre ancrage culturel et par celui de ses communautés, les stéréotypes sexuels de son temps prévalurent sur la nouveauté en Jésus Christ.

---

<sup>41</sup> Marie de Merode-de-Croy, « Rôle de la femme dans l'Ancien Testament », *Concilium* 154, 1980, p. 90.

Les siècles qui suivirent occultèrent même la participation importante des femmes dans l'établissement des premières Églises, telle qu'on peut le constater à la lecture du Nouveau Testament.

### **1.5 Au temps des Pères de l'Église**

À l'autorité morale de l'apôtre Paul allait s'ajouter celle des Pères de l'Église, tributaires des mêmes stéréotypes sexuels. Également hommes de leur temps, ils n'arrivèrent pas à concilier la proclamation chrétienne de l'égalité des femmes selon la grâce et l'infériorité lamentable de leur condition sociale. Ils l'expliqueront comme une déficience de nature et une conséquence de la culpabilité d'Ève, mettant au compte des femmes toutes les tribulations du genre humain depuis la faute originelle, y compris la crucifixion de Jésus Christ. Ces jugements très durs, appuyés sur des textes bibliques commentés hors contexte ou appartenant à une étape de la révélation dépassée ou non encore intégrée, influenceront sur toute la théologie subséquente.

Gratien, s'appuyant sur l'exégèse patristique des textes pauliniens sur la femme, fonde l'état de soumission servile assigné à la femme sur le verset de la lettre aux Éphésiens : « que les femmes soient soumises en tout à leurs maris » (Ep 5,24)<sup>42</sup>.

Au Moyen Âge, l'Église comme l'État ont tous deux donné au mari le droit légal d'infliger des châtiments corporels. Certaines lois spécifiaient les cas de mauvaise conduite pour lesquels les femmes pouvaient être sévèrement battues avec le fouet et le bâton et les cas où il convenait de n'administrer qu'une correction modérée<sup>43</sup>. Et que cela se fasse dans la dignité, ajoutaient certains discours d'Église!

### **1.6 De la Renaissance à l'époque contemporaine**

La Renaissance n'améliora pas le sort des femmes. Les croyances de la société voulaient encore qu'une femme, bonne ou mauvaise, ait besoin d'une bonne raclée. Molière en transporte le témoignage depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

<sup>42</sup> Ida Raming, « De la liberté de l'Évangile à l'Église masculine pétrifiée », *Concilium* 154, 1980, p. 19.

<sup>43</sup> R.E. Dobash et R. Dobash, *Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy*, New York, Free Press, 1979, p. 137.

Selon Badinter, « le patriarcat n'est pas qu'un simple système d'oppression sexuelle. Il est (d'abord) l'expression d'un système politique qui a pris appui, dans nos sociétés, sur une théologie. Selon que celle-ci fut autoritaire ou tolérante, respectueuse ou non de l'individu, le patriarcat a montré, au cours de l'histoire, différents visages qui vont du pire au tolérable. Nul doute, par exemple, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les monarchies catholiques ont exercé plus durement le pouvoir que les grands pays protestants »<sup>44</sup>. Leur maître-mot fut la soumission!

Tout au cours de l'histoire, à travers révolutions et réformes, les hommes ont cherché à construire une nouvelle société fondée sur l'égalité et la liberté. Cependant leur projet, d'abord politique, puis économique et social, ne concernait qu'eux-mêmes. S'ils ont lutté pour l'obtention de droits, les femmes en furent longtemps exclues. En France, « alors que l'idéal révolutionnaire plaçait l'égalité formelle au-dessus des différences naturelles, le sexe resta l'ultime critère de distinction. Les Juifs furent émancipés par le décret du 27 septembre 1791, l'esclavage des Noirs aboli le 4 février 1794, mais, en dépit des efforts de certains, la condition des femmes ne fut pas bouleversée. Les Droits de l'homme, droits naturels attachés à la personne humaine, ne leur furent pas reconnus ».

Badinter poursuit en disant : « Quel besoin avaient-elles de voter, d'être instruites, ou d'être protégées à l'égal des hommes sur les lieux de travail? L'égalité s'arrêtait à la frontière du sexe... ». La Convention (après la Révolution française) s'opposa au vote des femmes, leur interdit toute association et les renvoya dans leur foyer, sous prétexte que « chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre... ». Car si la plupart des hommes cherchaient à se débarrasser du patriarcat politique, ils cherchaient à maintenir le patriarcat familial, comme le laisse supposer l'avertissement répété au XIX<sup>e</sup> siècle par les conservateurs et par l'Église : « ... en luttant pour plus de liberté et d'égalité, vous portez atteinte à la puissance paternelle et sapez les fondements de la famille... ».

Il aura fallu presque deux autres siècles pour que les femmes commencent à faire admettre à leur père et à leur époux « qu'elles étaient des « hommes » comme tout le monde : les mêmes droits devaient s'appliquer à leurs

---

<sup>44</sup> Cette partie historique est très largement inspirée du volume d'Élisabeth Badinter, *op. cit.*, p. 191-205.

compagnons et à elles-mêmes, ils devaient partager ensemble les mêmes devoirs ». En fait, la première loi qui interdit d'utiliser la force envers l'épouse date d'à peine un siècle (1890). Au Canada, ce n'est qu'en 1929 que la femme acquit le statut juridique de personne et en 1931 le droit pour une épouse de garder son salaire. Ce n'est qu'en 1940, au Québec, qu'elle obtint enfin le droit de vote. Les mouvements féministes y travaillèrent avec détermination des deux côtés de l'Atlantique. Les Québécoises doivent obéissance à leur conjoint jusque dans les années 1960 et ce n'est qu'en 1964 qu'elles obtiennent l'abolition de l'incapacité juridique, en 1969 l'abolition du statut de « chef de famille » accordé au mari et l'administration conjointe des biens de la famille, en 1977 le remplacement de l'autorité « paternelle » par l'autorité parentale, en 1980 la reconnaissance formelle de l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage, en 1989 le partage égal du patrimoine<sup>45</sup>.

Pourtant la loi ne fit pas disparaître la violence conjugale. L'Église comme l'État répugnaient à intervenir efficacement dans cette problématique, par crainte de violer de quelque façon ce qu'ils estimaient être la vie privée des couples et le caractère sacré du mariage.

En 1968, dans la loi fédérale sur le divorce, la cruauté physique et mentale devint un motif de divorce. En 1976, l'Office de révision du Code civil introduisit le principe de l'égalité des conjoints; et en 1982, la Charte des droits et libertés condamna toute discrimination fondée sur le sexe. Certaines restrictions d'hier font sourire, et pourtant, en dépit des lois et de l'évolution des mentalités, le *machisme* reste bien vivant et les droits constitutionnels de liberté et de sécurité pour les femmes continuent d'être brimés dans un contexte de violence conjugale<sup>46</sup>.

Du côté de l'Église, on reconnaît que « La violence ne constitue jamais une réponse juste..., que la violence est un mal, que la violence est inacceptable comme solution aux problèmes, que la violence n'est pas digne de l'homme. La violence est un mensonge, car elle va à l'encontre de la vérité de notre

---

<sup>45</sup> Johanne Carbonneau, *op. cit.*, 2002, p. 224.

<sup>46</sup> Linda MacLeod, *op. cit.*, 1987, p. 23-24.

foi, de la vérité de notre humanité. La violence détruit ce qu'elle prétend défendre : la dignité, la vie, la liberté des êtres humains »<sup>47</sup>.

## 2. La violence, problème individuel

Cette approche individuelle de la violence met l'accent sur les facteurs déclencheurs de la violence et sur les facteurs qui s'appuient sur des attitudes transmises d'une génération familiale à l'autre.

### 2.1 Amorcée par des facteurs déclencheurs

L'alcoolisme ou la toxicomanie, de même que le stress causé par le chômage, la pauvreté, ou la perspective d'une nouvelle naissance dans le foyer peuvent effectivement perturber la vie familiale au point de provoquer différentes formes de violence conjugale. Cette perspective individuelle propose une analyse basée sur des prétextes, appelés ici facteurs déclencheurs, et qui ne constituent pas les causes fondamentales de la violence conjugale.

L'alcool est lié à un bon nombre de cas de femmes battues. Pourtant le fait de croire que l'alcool engendre un comportement anormal constitue trop souvent l'excuse facile pour justifier les actes de violence. « En d'autres mots, l'homme ne bat pas sa femme parce qu'il a bu, mais boit pour pouvoir justifier le fait de battre sa femme »<sup>48</sup>. Le potentiel de violence est déjà un problème chez la personne, qu'elle ait ou non pris de l'alcool. Tous les alcooliques ne sont pas violents.

Trop souvent, nous avons tendance à réserver la violence aux classes défavorisées confrontées à des problèmes de chômage, d'analphabétisme, etc. Les enquêtes montrent nettement qu'il y a des femmes battues dans tous les milieux. On les retrouve aussi dans les milieux aisés, dans les situations où les deux conjoints travaillent, chez toutes les races et toutes les nationalités, à tout âge, et chez les couples avec ou sans enfant.

---

<sup>47</sup> Conseil pontifical « Justice et paix », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Libreria editrice vaticana et Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), Ottawa, 2005, n° 496. Cela est dit de la guerre, mais aussi vrai pour toute forme de violence, y compris la violence conjugale.

<sup>48</sup> Linda MacLeod, *op. cit.*, 1987, p. 23-24.

Certains mettront l'accent sur la provocation pour expliquer la violence. La victime devient le bourreau qui tourmente l'agresseur verbalement et sans répit, jusqu'à ce qu'il perde tout contrôle et réagisse par des coups. Cette position rejette la responsabilité de l'acte violent sur la victime, l'agresseur bénéficiant du crédit de la légitime défense. Voir la violence conjugale sous cet aspect, c'est limiter le problème à certains cas individuels.

## **2.2 Liée à des attitudes fondamentales transmises par les parents et par l'environnement social**

Nous reconnaissons le rôle essentiel de nos apprentissages premiers et celui des relations affectives significatives. Selon qu'elles se vivent dans des rapports de contrôle et de force ou de respect et de compréhension, elles structurent différemment la personne, lui donnant des modèles différents pour entrer en relation. Combien d'enfants apprennent à accepter la violence dans la famille comme réalité de la vie et à légitimer ainsi la violence des hommes contre les femmes? Ne deviennent-ils des adultes lourds de besoins non comblés, démunis dans leur manière d'exprimer leurs sentiments, leurs frustrations, ne retrouvant plus d'autres moyens que d'emprunter à leur tour la violence pour exprimer leur désarroi? Et c'est ainsi qu'un autre maillon se boucle dans une chaîne sans fin.

Les statistiques recueillies dans la plupart des études corroborent ces faits : 50% des maris qui battent leur femme ont été battus étant enfant comparativement à environ un tiers des femmes<sup>49</sup>; 52% des agresseurs ont été témoins de violence dans leur famille d'origine, comparativement à 31.5% des femmes<sup>50</sup>.

Trop souvent, on a minimisé la violence conjugale en la présentant comme un problème singulier, une aberration individuelle. Elle a même fait l'objet de plaisanteries pour en atténuer la gravité. Ce problème a trop de conséquences pour être sujet d'hilarité; il est beaucoup plus qu'un dilemme individuel ou le résultat d'une crise occasionnelle. C'est un mode de vie qui

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>50</sup> Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, *op. cit.*, p. 142.

se perpétue à travers nos familles, mais aussi par nos croyances, nos traditions et nos institutions. Comme nous l'avons vu précédemment, il y a des causes qui trouvent leurs racines dans notre histoire.

### **3. La violence, problème social**

Cette seconde approche met en évidence l'existence d'un renforcement social basé sur la séparation des sexes, sur des visions déformées de l'amour et de la famille. Ce renforcement social se fonde aussi sur les structures politiques, judiciaires, sociales et ecclésiastiques étroitement liées aux systèmes patriarcal et économique.

#### **3.1 La violence issue du système patriarcal**

Le système patriarcal est un système social qui soutient et consacre la prédominance des hommes, amène une concentration de pouvoirs et de privilèges entre leurs mains et par conséquent, entraîne le contrôle et la subordination des femmes et engendre des rapports sociaux inégalitaires entre les sexes.

Cette disparité de pouvoir, de privilèges et de prestige enracine et perpétue le système patriarcal dans notre société. Elle donne aux hommes puissance, domination et avantages sur les femmes et explique une grande part de la violence.

##### **3.1.1 Le système patriarcal véhicule les stéréotypes sexuels**

Parmi les stéréotypes sexuels répandus, relevons, à titre illustratif, ceux qui ont trait à la nature féminine et masculine :

- La nature humaine est masculine.
- La nature féminine est d'être la compagne de l'homme, de n'exister que par rapport à lui, de lui être subordonnée.
- Les qualités naturelles de l'homme sont : la force, la rationalité, l'autorité, l'initiative, le contrôle des émotions.
- Les qualités naturelles de la femme sont : la sensibilité, l'intuition, la soumission, la passivité, la compassion.

C'est ainsi que, dès leur enfance, les hommes apprennent et se convainquent de leur supériorité et que les femmes apprennent et se convainquent de leur infériorité.

L'éducation a inculqué que rien n'est pire pour un sexe que d'adopter les comportements de l'autre : l'homme doit ravalier ses émotions, un homme « ça ne pleure pas ». La féminité de la femme est valorisée. La femme qui manifeste une attitude dite masculine est sévèrement stigmatisée comme « un garçon manqué ». La femme intellectuelle ou celle qui cherche à investir les lieux de pouvoir est parfois décrite comme « atteinte d'un complexe de virilité » ou comme ne possédant pas les qualités requises.

L'intégration du modèle masculin, associé à la force, à la censure des états émotifs et à la domination, favorise l'emploi de la violence comme solution des conflits conjugaux<sup>51</sup>.

L'intégration du modèle féminin, lié à la passivité et à la soumission, impose aux femmes un sentiment d'infériorité et façonne la victime.

Le dualisme masculin-féminin, supérieur-inférieur, esprit-chair, empoisonne à la source, tant chez l'homme que chez la femme, la capacité humaine de réciprocités<sup>52</sup>.

« À force de penser l'Un et l'Autre sous l'aspect oppositionnel du bien et du mal, du fort et du faible, etc., on finit par ne plus percevoir ce qu'ils ont en commun »<sup>53</sup>.

L'institution ecclésiale n'a pas été exempte de cette vision altérée, nous devons l'admettre. Dans la mesure où elle perd de vue qu'homme et femme ont une « radicale parité »<sup>54</sup> comme être humain, et « dans la mesure où elle ne regarde les femmes qu'à travers leur rôle propre et selon leur nature propre, elle invite les femmes à avoir une fausse image d'elles-mêmes... »<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> Ginette Larouche, *Agir contre la violence*, Montréal, Éditions La pleine lune, 1987, p. 50-52.

<sup>52</sup> Elizabeth Carroll, « La domination masculine peut-elle être renversée? », *Concilium* 154, 1980, p. 60.

<sup>53</sup> E. Badinter, *op. cit.*, p. 160.

<sup>54</sup> Selon l'expression de Jean-Paul II dans *La dignité et la vocation de la femme*, *op. cit.* p. 65.

<sup>55</sup> Elizabeth Carroll, *op. cit.*, p. 60.

D'autre part, cela tend à exalter chez les femmes des qualités qui devraient être celles de tous les humains : l'intuition, la sensibilité, la patience, la douceur, le sens de la compassion et une profonde capacité de compréhension et d'amour. Aujourd'hui encore, lorsqu'ils présentent Marie uniquement ou principalement selon un modèle traditionnel de soumission et d'écoute, des membres de l'Église ne véhiculent-ils pas des messages qui accréditent les stéréotypes et minent la reconnaissance de la personne humaine dans sa globalité? Ou lorsqu'ils se réfèrent à un concept de nature qui semble mettre de côté les avancées de la science moderne?

### **3.1.2 Le système patriarcal répartit les rôles, les tâches et les fonctions de façon asymétrique**

À titre illustratif, relevons encore certains préjugés répandus :

- L'homme est consacré principal pourvoyeur. Cette conception fait que plusieurs hommes ont de la difficulté à accepter que leur partenaire gagne un salaire plus élevé que le leur. Cette situation engendre des conflits conduisant souvent à la violence.
- La femme est la principale responsable des tâches familiales en plus de son travail à l'extérieur et/ou en échange d'une sécurité économique.

Dans les faits, cette sécurité devient rapidement précaire, source de dépendance et parfois de pauvreté. Situations malheureusement propices à la violence. Cette dépendance et cette pauvreté, issues des rôles socialement moins appréciés et moins valorisés tenus par beaucoup de femmes, ouvrent la porte à la violence contre la subalterne quand des conflits se présentent.

- L'homme poursuit son projet de carrière.
- La femme subordonne souvent son développement vocationnel au souci familial, en se retirant du marché du travail ou en limitant ses projets de carrière ou d'études.

La réalité nous apprend pourtant que « quatre sur cinq d'entre elles devront un jour ou l'autre subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille »<sup>56</sup>. Vivant dans la dépendance, elles dépendent du destin et leur avenir n'est pas assuré<sup>57</sup>.

La dépendance économique des femmes peut nuire à la relation égalitaire entre les conjoints : être soi, pouvoir affirmer son autonomie, décider de son développement signifie avoir aussi les moyens de cette affirmation et donc les moyens de refuser d'engager son développement dans des voies non désirées. Ces moyens sont toujours, en dernière instance, économiques.

- Les femmes ont été longtemps exclues de l'espace public et sacré, de l'accès à l'enseignement supérieur, des fonctions de responsabilité.
- Les femmes ont été absentes, parce que repoussées des domaines économiques, scientifiques et politiques.

Aujourd'hui, elles peuvent y accéder, mais encore en trop petit nombre, après un processus de sélection parfois sévère à leur endroit, au prix de luttes contre les préjugés et contre les intérêts masculins, et souvent aussi au prix de perfectionnement continu et d'une héroïque « double tâche ».

Pour la majorité d'entre elles, elles sont souvent confinées aux fonctions traditionnelles de soins, d'éducation, de services. Le travail au foyer, exécuté presque exclusivement par les femmes, est peu reconnu.

- Le statut des personnes est trop souvent lié à leur revenu et à leur occupation professionnelle.
- La fiscalité considère encore la travailleuse au foyer comme dépendante de son conjoint, « à sa charge ».

---

<sup>56</sup> Secrétariat à la condition féminine, *Vers l'égalité, Orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990*, Gouvernement du Québec, p. 30.

<sup>57</sup> Rita Therrien, Louise Coulombe-Joly, *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Boréal Express, 1984, p. 147.

- Le travail domestique et le bénévolat sont peu considérés comme sources d'apprentissage et difficilement comparables à un autre emploi rémunéré. Autant d'obstacles à surmonter pour la femme qui voudra faire reconnaître son bagage de connaissances et d'expériences provenant de sa vie de femme au foyer, quand viendra l'heure pour elle de réintégrer le marché du travail<sup>58</sup>.

Les structures du travail (horaires de soir, de nuit, de fin de semaine, éloignement, temps supplémentaire, garderies, etc.), bien qu'améliorées depuis quelques années, sont elles-mêmes patriarcales parce qu'oppressives, rendant difficile une organisation de la vie familiale qui permettrait à l'homme de prendre une part plus active au souci familial et à la femme de prendre librement sa place sur le marché du travail.

Les gouvernements et les entreprises doivent poursuivre leur travail en vue d'apporter les changements nécessaires visant à l'amélioration des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, tels l'accès à des métiers non traditionnels et/ou à des postes décisionnels, les horaires assouplis et l'augmentation de places en garderies.

L'institution ecclésiale elle-même, malgré des efforts de changement, continue de porter l'héritage patriarcal, en écartant les femmes de certaines fonctions et de certains postes de responsabilité et en accueillant difficilement la réflexion théologique faite par les femmes.

Depuis 20 ans, cependant, elle promeut une culture partenariale en utilisant un langage inclusif, en confiant des postes de responsabilités à des femmes, en participant à la recherche théologique et biblique sur les rôles respectifs attribués traditionnellement aux hommes et aux femmes.

Les structures et les institutions sociales et ecclésiales, qui s'influencent mutuellement, ont une conversion à opérer pour promouvoir un statut égalitaire entre l'homme et la femme afin d'instaurer des conditions favorables à la paix et à l'harmonie plutôt qu'à la violence.

---

<sup>58</sup> Voir à ce sujet l'étude réalisée par Monique Proulx, *Cinq millions de femmes, Une étude de la femme canadienne au foyer*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1978.

### 3.1.3 Le système patriarcal maintient une vision limitée de l'amour

D'autres préjugés illustrent ici cette vision :

- Dans notre héritage culturel et ecclésial, on relève encore des traces qui assimilent la femme à une sous-humanité à cause de ses liens avec la nature et avec le malin, à cause de sa connivence avec le désordre.

Les femmes, dans cet imaginaire, sont difficilement considérées comme étant capables de rapports amicaux et fraternels. La connivence et la tendresse ont parfois bien peu de place, là où la conjointe est celle dont il faut se méfier.

Dans les cités patriarcales, les hommes et les femmes connaissent davantage le désir brut, la crainte et la passion que l'amour-amitié qui se nourrit d'égalité, de confiance et de la possibilité de s'identifier à l'autre<sup>59</sup>.

- Notre société idéalise encore l'amour romantique et la passion : « tomber en amour », dit le langage populaire.
- Notre culture valorise l'intensité des sentiments, les paroxysmes, comme en témoignent certaines émissions de télévision où les passions engendrent la violence.

La violence fait souvent partie intégrante de la relation amoureuse avec tout ce qu'elle implique d'isolement et de possessivité, de jeux sexuels plus ou moins brutaux.

L'amour romanesque, la passion, l'exclusivité, le retrait dans un monde à part avec l'être cher ne seraient-ils pas l'envers de la médaille de la jalousie et de l'isolement auxquels se heurtent les femmes violentées?

---

<sup>59</sup> Voir pour cette question, E. Badinter, *op. cit.*, chap. II, « La logique des contraires ou la guerre des sexes », p.149-189.

### 3.1.4 Le système patriarcal détourne d'une vision réaliste de la famille

D'autres préjugés illustrent encore cette vision :

- L'homme est le protecteur naturel de la femme, déclare un mythe qui a longue vie.

Nous savons pourtant d'expérience que toute personne a besoin de protection à un moment ou l'autre de sa vie, quel que soit son sexe ou son âge.

- Sous l'effet de cette affirmation, la femme est reléguée à un rôle de subordonnée et certaines s'interrogent sur sa capacité d'assumer le rôle de protectrice, de gagne-pain et de responsable de famille.

« En fait, on lui refuse ce rôle. Cette croyance a permis, sans aucun doute, de maintenir et d'alimenter l'insidieuse dépendance structurale et financière de la femme dans notre société et continue de limiter ses options »<sup>60</sup>.

- La famille est encore trop souvent entrevue à travers le prisme déformant d'une aura de sécurité, de convivialité, qui en fait un lieu rêvé de rapports humains harmonieux.

Quelle distance entre cet idéal et ce que vivent concrètement de nombreuses familles! Les statistiques prouvent que c'est dans le mariage ou le concubinage que les femmes ont le plus d'occasions de se faire violemment agresser. Il n'est pas illégitime de rêver de faire du foyer un havre de paix, un lieu de sécurité et de tendresse, pourvu que cela n'empêche pas d'aborder la réalité telle qu'elle est.

L'honnêteté commande de reconnaître les conflits, les éléments destructeurs et aliénants de certaines relations conjugales. Regarder certains

---

<sup>60</sup> Association canadienne des travailleurs sociaux, *Symposium sur la violence entre les conjoints*, Ottawa, 1981, p. 59.

échecs en face avant que le couple ne se déchire et que les personnes humaines ne se détruisent irrémédiablement, c'est s'enraciner dans la réalité.

Un certain discours ecclésial, qui prône à tout prix le maintien de l'union conjugale « pour le meilleur et pour le pire », en incitant les femmes au pardon sans limite et souvent sans condition, à la réconciliation perpétuelle au nom d'une mystique fort difficile à atteindre, sacrifie les personnes pour maintenir le lien conjugal. Cette affirmation a été exprimée par toutes les personnes-ressources que nous avons consultées et qui travaillaient auprès des victimes de violence.

Pourtant, le lien conjugal n'a plus aucun sens dans certains cas. Il ne signifie certes plus l'alliance du Christ et de son Église qui fonde la pérennité du mariage. Au nom de la vérité du signe sacramentel, beaucoup de chrétiennes et de chrétiens nous ont demandé une réponse à ce sujet de la part de l'institution ecclésiale.

La dynamique du cycle de la violence et son inévitable escalade n'ont qu'un seul remède : briser radicalement ce cercle infernal pour sauver la dignité des personnes aimées de Dieu.

### **3.2 La violence renforcée par la structure économique**

Le système capitaliste à l'état pur, c'est-à-dire non tempéré par la reconnaissance de valeurs supérieures au profit, telles la solidarité, le partage, la qualité de la vie, la protection des droits des plus faibles, est apparenté au système patriarcal. On pourrait l'appeler le patriarcat des institutions puisqu'il adopte une même logique. Il domine, écrase, soumet l'être humain à ses lois, ses impératifs, sa force. Il exerce une violence qui devient un modèle largement accepté dans la société.

### **3.2.1 Le système économique transmet un modèle de rapport de forces**

La violence est aussi renforcée par la structure économique de notre société qui valorise le rapport de forces et l'assujettissement du plus faible. En effet, cette structure économique est axée sur :

- l'initiative individuelle au détriment de la solidarité,
- la concurrence effrénée où triomphent le plus fort, le plus astucieux, le plus performant, sans souci des moyens utilisés et du prix humain et écologique à payer,
- le profit exorbitant qui enrichit davantage les bien pourvus et ignore la redistribution équitable.

Cette structure économique ne prône-t-elle pas un modèle de relations qui oublie le juste partage, la solidarité, l'accomplissement personnel, la qualité de la vie pour toutes et pour tous?

Le modèle de relations et de transactions appris et vécu au plan économique se reproduit tout naturellement dans les rapports conjugaux et familiaux. L'homme frustré au travail pourra enfin exercer dans sa famille une domination qu'il a vue gagnante au travail. D'ailleurs la structure économique bénéficie de ce transfert de tensions qu'elle provoque. Comment s'étonner que certains travailleurs, placés dans des situations aliénantes, transportent à la maison une somme considérable de colère refoulée? Certaines conjointes servent donc littéralement pour leur mari de victimes de substitution à un patron ou un surveillant dominateur.

### **3.2.2 Le système économique nourrit ses intérêts de l'exploitation des femmes**

Cette structure économique nourrit aussi ses intérêts par l'exploitation économique de beaucoup de femmes. L'écart global de salaire entre l'ensemble des femmes et des hommes qui ont un travail rémunéré est d'environ 30%.

Malgré l'existence des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et d'équité salariale au Québec, 71.2% des femmes travaillaient au salaire minimum en 2001; elles se retrouvaient majoritairement dans le secteur des services, par conséquent plus sévèrement touchées par les coupures dans les services sociaux. Les femmes occupent 70% des emplois à temps partiel et la moitié des emplois atypiques et précaires qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que les emplois à temps plein. En 2006, 37% seulement étaient syndiquées.

### **3.2.3 Le système économique bénéficie de la pornographie**

Cette économie qui n'exerce que peu de discernement sur les moyens, toute intéressée qu'elle est par les profits considérables, utilise la pornographie comme source importante de revenu. Le chiffre d'affaires annuel mondial de la pornographie serait de plus de 57 milliards de dollars<sup>61</sup>. Si la pornographie est avant tout une affaire d'argent, elle encourage le mépris de la femme et la banalisation de son corps vu comme une marchandise exploitable et exportable : hypersexualisation, trafic sexuel, prostitution, modes, etc. On ne s'étonnera pas alors que « l'homme violent ou prédisposé à la violence trouve dans le discours pornographique un espace de légitimation, voire même de renforcement de son comportement »<sup>62</sup>.

La pornographie, particulièrement celle qui semble la plus inoffensive, celle qu'on retrouve tous les jours à la télévision, dans les annonces publicitaires, au cinéma, sur les gravures de mode, érotise et banalise l'agression, la liant au désir sexuel des partenaires<sup>63</sup>.

### **3.2.4 Le système économique commercialise la violence**

Cette économie, toute obnubilée par le gain, utilise aussi les médias, les ventes d'armes et les jouets de guerre pour commercialiser la violence et présenter les techniques criminelles et l'agressivité masculine comme

---

<sup>61</sup> Article « La pornographie est fondée sur le mépris de la femme », Entrevue avec Monica Matte et Ginette Drouin-Busque, *RND* n° 9, octobre 1988, p. 17.

<sup>62</sup> Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, *La sexualité blessée: Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal*, Montréal, 1987, p. 74.

<sup>63</sup> Linda Macleod, *op. cit.*, 1987, p. 43.

des moyens de résoudre les problèmes. Ainsi, par l'éducation des enfants comme par celle des masses qui se fait par les moyens de communication, la population apprend que la violence est une réalité normale.

Devant un ordre social qui cause beaucoup de violence, la communauté humaine et chrétienne ne peut garder silence. Le dénoncer ne suffit pas : il nous faut le transformer.

### **3.3 Conclusion du diagnostic**

Nous avons tenté de poser un diagnostic sur le phénomène de la violence conjugale. Au-delà des symptômes déclencheurs, ce diagnostic visait à dégager les causes qui sont à l'origine du mal.

Nous sommes remontés dans le temps pour découvrir que de très nombreux facteurs (anthropologiques, religieux, psychologiques, sociologiques) ont contribué à la promotion et à l'apologie de la vision négative qu'ont les hommes de la femme. Ces mêmes facteurs ont façonné les relations entre les sexes et les structures économiques et sociales que nous connaissons et qui expliquent la violence d'hier et d'aujourd'hui.

Les causes de la violence conjugale sont, selon nous, plus lointaines et plus profondes que les troubles de comportements individuels. Elles sont aussi sociales, économiques et politiques. Elles prennent racines dans le système patriarcal et dans son influence sur les institutions.

Sommes-nous face à un problème si complexe et si global qu'il faille démissionner?

Nous ne le croyons pas. Nous avons le devoir d'ouvrir des voies de solutions, un chemin pour l'espérance.

## Chapitre III

### VOIES DE SOLUTIONS

*Alors je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle ... (Apocalypse 21,1)*

La violence peut être renversée. Déjà sous la poussée des mouvements féministes, des débuts de transformation émergent. Ce renouveau ne sera complet et profond que :

- s'il passe par une conversion du cœur et de la conscience;
- s'il émerge d'une attention croissante à soi, aux autres, aux événements,
- s'il émerge d'une attention à la présence de l'Esprit;
- s'il naît d'un regard pénétrant sur la réalité qu'à force de familiarité on ne remarque même plus, et qu'à force de préjugés on ne reconnaît même pas;
- s'il passe par une transformation des structures patriarcales, sociales et économiques.

« ... c'est le changement de modèles de comportement qui fut l'affaire de la vie de Jésus. Dès les premiers mots de sa prédication publique, telle que Marc la décrit, Jésus appelle à la conversion, à la repentance (Mc 1,15). Il remplace les liens biologiques pour mettre à nu la capacité fondamentale des êtres humains - aussi bien des femmes que des hommes de faire la volonté de Dieu et de devenir ainsi « son frère, sa sœur et sa mère » (Mc 3,31-35).

Continuellement, il rejette la domination comme règle de conduite pour ses disciples : « Quiconque veut être grand parmi vous sera serviteur » (Mc 10,42-45). C'est par de tels enseignements que Jésus a posé les bases d'une doctrine chrétienne de la personne... »<sup>64</sup>.

Dans l'Évangile, l'Église trouve l'audace et les principes éthiques qui la motivent à lutter contre la violence. Elle doit aujourd'hui devenir agente de changement par la prise de conscience de sa propre violence d'abord, par la prise de conscience de celle qui l'entoure ensuite. Ainsi, elle pourra dépister la violence qui se cache dans les mœurs, le langage, les gestes, les attitudes, les manipulations et les structures. Elle aura le courage de la dénoncer ouvertement devant la communauté civile et devant la communauté chrétienne. Son silence serait complicité.

## **I. Le travail accompli**

Depuis deux décennies, plusieurs initiatives ont cherché à répondre aux besoins des femmes violentées et plusieurs campagnes de sensibilisation ont alerté l'opinion publique.

Il importe de reconnaître le travail individuel et collectif des femmes qui ont mis sur pied les maisons d'accueil et d'hébergement et de reconnaître l'implication des communautés religieuses de femmes, tant en ressources humaines que financières, pour secourir les femmes violentées.

Il importe aussi de parler de l'application plus rigoureuse des lois, des programmes de formation destinés au personnel professionnel des établissements du réseau des affaires sociales, spécialement des CLSC, et plus récemment, de quelques services auprès des hommes violents.

Au mois de juin 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux rendait publique la *Politique d'aide aux femmes violentées* qui reconnaît aux maisons un rôle essentiel en matière d'hébergement des femmes

---

<sup>64</sup> Elizabeth Carrol, *op. cit.*, p. 63.

violentes et améliore leur financement par le biais de normes objectives. Elle mise aussi sur la sensibilisation du public et la concertation entre les intervenantes et les intervenants.

Au mois de mars 1986, le ministère de la Justice et du Solliciteur général rendait publique la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Cette politique réitère que « battre sa femme est un crime » et établit que dorénavant les policiers, les juges et les procureurs devront appliquer le code criminel en matière de violence conjugale. Les policiers sont tenus de répondre aux appels; en cas d'infraction grave, ils peuvent procéder à l'arrestation sans mandat du conjoint violent. Le système judiciaire doit informer et soutenir la victime; il détient désormais la possibilité de « soigner », plutôt que d'emprisonner, l'agresseur<sup>65</sup>. Cette politique a été reconduite, en 1995, par la politique provinciale *Prévenir, dépister contre la violence conjugale*<sup>66</sup>.

Au mois de juin 1988, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre chargée de la Condition féminine annonçaient que six ministères fédéraux dépenseraient ensemble un supplément de 40 millions de dollars au cours des quatre années suivantes dans le cadre de la lutte contre le problème de la violence familiale. De plus, le gouvernement fédéral entendait travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour trouver des solutions d'entraide aux problèmes de la violence familiale<sup>67</sup>.

En décembre 1993, le Canada a poussé et entériné la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* adoptée par l'Assemblée générale des pays membres de l'ONU. Dans cette *Déclaration*, on qualifie la violence contre les femmes comme étant une violation des droits humains fondamentaux<sup>68</sup>.

---

<sup>65</sup> Martine D'Amours et Marie-Luce Garceau, « Réseau public vs réseau communautaire: L'Ogre et le Petit Poucet », *Vie ouvrière*, n° 206, décembre 1987, p. 17.

<sup>66</sup> Andrée Côté et al., *Violence conjugale : luttes des femmes et modernité*, Montréal, Ed. L'escale pour Elle, 2002, p. 15.

<sup>67</sup> Gouvernement du Canada, *Nouvelles initiatives fédérales de lutte contre la violence familiale*, Communiqué, 7 juin 1988.

<sup>68</sup> Andrée Côté, *op.cit.*, p. 15.

## 2. Les limites des actions actuelles

Pourtant, ces améliorations, ces politiques et ces structures ne transforment pas d'emblée les mentalités. Ces actions présentent certaines limites, car peu de solutions sont envisagées pour affronter le problème dans sa globalité. « On fait le pompier partout », affirment les intervenantes et les responsables des maisons d'hébergement qui refusent des femmes faute de place ou parce qu'elles ne possèdent pas les ressources ou compétences nécessaires pour répondre aux besoins des femmes présentant des problématiques multiples (ex. violence et toxicomanie et/ou maladie mentale).

Les poursuites judiciaires se multiplient. La criminalisation joue un rôle préventif important :

- elle concrétise et rend crédible l'affirmation que la violence est intolérable et que le refus de vivre dans la crainte de la violence est un droit<sup>69</sup>;
- elle permet aux victimes de se protéger momentanément de la violence;
- elle permet aux agresseurs d'assumer les conséquences naturelles reliées;
- à l'acte criminel commis et de se responsabiliser par rapport à la gravité et à la réprobation sociale des actes posés.

Par contre, la criminalisation comme moyen dissuasif a aussi ses limites :

- elle peut conduire les victimes dans des impasses douloureuses. Peu de femmes, malgré les plaintes déposées contre l'agresseur, acceptent son incarcération. Elles expriment plutôt le souhait de voir leur conjoint aidé professionnellement, et ce dans 91% des cas<sup>70</sup>;
- elle risque d'infantiliser l'agresseur plutôt que de le responsabiliser si la société se borne à la répression.

---

<sup>69</sup> André Noël, « S.O.S. Violence conjugale a servi 400 femmes par mois depuis sa création », Montréal, *La Presse*, mercredi 25 mai 1988, p. A4.

<sup>70</sup> Colin Meredith et Ellie Conway, *The Study for the Planning of Victim Assistance Services on P.E.I.: Summary Report for the P.E.I. Committee on Victim Assistance*, Direction des programmes, rapport pour spécialistes no 1984 - 34, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1984, p. 25, cité par Linda MacLeod, *op. cit.*, 1987, p. 101.

Actuellement, ce sont les femmes et les enfants qui fuient le domicile après un acte d'agression, car leur sécurité en dépend. Il serait donc important de mettre de l'avant d'autres formes de protection et de consolider le réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Cette année, plus de 8 000 femmes et 5 000 enfants ont fui la violence et trouvé refuge dans une maison d'hébergement; près de 8 000 femmes consultaient un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuels (CALACS); plus de 16 000 femmes frappaient à la porte d'un centre de femmes pour cause de violence; plus de 21 000 femmes en détresse ou proches désirant leur venir en aide téléphonaient à la ligne S.O.S. violence conjugale. Sans compter toutes celles qui encaissaient les coups en silence...<sup>71</sup>.

Par ailleurs, 749 hommes ont pris l'initiative de téléphoner à S.O.S. violence conjugale au cours de l'année 2007 : 281 pour demander de l'aide, 197 sans demander d'aide et 271 pour dire qu'ils étaient en difficulté, sans préciser. Ces statistiques démontrent l'urgence de développer des programmes d'aide pour les hommes en regard de la violence conjugale.<sup>72</sup>

Pour transformer les comportements de violence des individus, il est nécessaire de travailler à la fois sur deux plans : individuel et collectif. La violence n'étant pas seulement un problème individuel mais un phénomène social, donc collectif, il est important de cerner des solutions collectives et d'envisager des moyens de sensibilisation, d'information et d'éducation de la société toute entière.

### **3. DES PISTES D'ACTION**

Une lutte efficace contre le phénomène de la violence conjugale devrait mobiliser la collectivité québécoise et engager la communauté ecclésiale dans son ensemble, et tout particulièrement les pasteurs, les agentes et les

---

<sup>71</sup> Fédération des femmes du Québec dans le cadre de la Campagne nationale d'actions contre la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2008.

<sup>72</sup> Statistiques d'utilisation de la ligne d'urgence fournies par S.O.S. Violence conjugale, couvrant l'année 2007. Pour une mise à jour, consulter le ministère de la Sécurité publique.

agents de pastorale. La forme de leur engagement pourrait emprunter le chemin de la réflexion, de l'accueil, de la conscientisation, de l'éducation et de la transformation sociale.

### **3.1 LE CHEMIN DE LA RÉFLEXION**

Pour éviter de dévier et afin de demeurer efficace, toute action qui vise à résoudre un problème et à corriger une pratique doit s'appuyer sur une réflexion qui approfondit ses fondements, ses principes, ses motifs et ses visées et qui analyse les circonstances de temps et de lieu où elle s'inscrit. C'est dire que cette réflexion doit être périodiquement remise à jour. C'est pourquoi l'Église cherche à renouveler sa théologie à la lumière des signes des temps.

Pour obéir à cette exigence, l'Église au Québec, avec ses théologiennes, ses théologiens et le peuple chrétien, et animée de l'Esprit, devrait :

**3.1.1 Libérer des ressources humaines et financières afin de créer des équipes de travail formées de femmes et d'hommes qui, en faisant appel aux développements récents de la théologie, de l'exégèse et de l'anthropologie chrétienne, contribueraient à renouveler la perception de la femme et de son rôle, de la famille, du mariage ainsi que le discours éthique sur ces mêmes thèmes<sup>73</sup>.**

**3.1.2 Reconnaître dans son discours et dans ses gestes de vie communautaire, l'homme et la femme comme partenaires dans une égale dignité.**

Les règles, les traditions culturelles, les politiques institutionnelles qui maintiennent l'inégalité de la femme sont à questionner. Des changements marquent déjà la vie de beaucoup de jeunes couples qui inscrivent la réciprocité dans leur quotidienneté. Ils établissent

---

<sup>73</sup> Les travaux de Kari Elisabeth Børresen donnent les racines anthropologiques de l'être humain dans son article « Fondements anthropologiques de la relation entre l'homme et la femme dans la théologie classique », *Concilium* 111, 1976, p. 27-39.

des contrats pré-matrimoniaux, mettent l'accent sur l'égalité dans les ressources et dans les décisions à prendre, sur la consultation mutuelle avant d'opérer des changements qui affectent l'autre. De plus en plus, les exigences d'égalité revendiquées par les femmes (en matière de formation, d'embauche, de salaire et d'évolution de carrière), dont certaines ont même été reprises par l'État, modifient petit à petit le visage de la société et de certaines entreprises. Des horaires de travail plus souples, donnant aux hommes comme aux femmes plus de liberté pour s'occuper des enfants, apparaissent possibles. De même, certains diocèses confient à des femmes des fonctions importantes.

### **3.1.3 Accueillir la réflexion théologique faite par les femmes quand elles nomment Dieu, parlent de Marie et lisent la Bible<sup>74</sup>.**

Jusqu'aux récentes décennies, la théologie n'a été élaborée que par des hommes. De plus en plus de femmes aujourd'hui accèdent aux sciences religieuses comme aux sciences profanes. Elles devraient contribuer au progrès et à l'avancement des diverses disciplines sacrées sans discrimination. Leurs discours scientifiques ne devraient pas être suspects parce qu'elles sont femmes.

### **3.1.4 Démystifier et soutenir le féminisme, pour que la communauté chrétienne soit plus accueillante aux valeurs humanistes et évangéliques qu'il défend.**

Aujourd'hui, l'Église ne boude pas les mouvements économiques, scientifiques et artistiques, même si certains de leurs protagonistes peuvent soutenir des positions que l'on peut interroger et même refuser; pourquoi le ferait-elle pour le mouvement féministe, à qui elle doit un réveil et une dénonciation de situations injustes et inacceptables?

---

<sup>74</sup> Sur cette question, voir Monique Dumais, Marie-Andrée Roy, *Souffles de femmes, Lectures féministes de la religion*, Montréal, Éditions Paulines, 1989 et *Concilium* 111, 1976.

## **3.2 LE CHEMIN DE L'ACCUEIL**

Les pasteurs, les agentes et les agents de pastorale qui rencontrent ou reçoivent des personnes qui vivent un problème de violence conjugale ne doivent ni évacuer le problème, ni le minimiser, ni tenter de le régler par des exhortations à la patience, à la tolérance, au pardon, au recours à une plus grande maîtrise dans l'avenir.

La victime doit être aidée et l'agresseur responsabilisé. Comment y parvenir sans commettre d'erreur et sans se substituer aux intervenantes et aux intervenants formés et expérimentés, chargés de ces tâches? Le rôle des prêtres, des agentes et des agents de pastorale consiste à :

### **3.2.1 Recevoir chaleureusement les personnes qui confient leur problème**

Laisser s'exprimer la douleur sans manifester ennui, trouble démesuré, sans ridiculiser, culpabiliser, sans chercher de raccourci qui pourrait arranger superficiellement les choses, sans juger mais en affirmant que la violence est inacceptable et intolérable.

### **3.2.2 Orienter les femmes violentées vers les ressources appropriées**

Connaître les organismes, les adresses des maisons d'hébergement de sa région et leurs numéros de téléphone est nécessaire pour aider rapidement et manifester ainsi son désir réel de supporter la personne. Accorder un soutien plus particulier aux femmes doublement isolées de tous les services par leur origine ethnique, leur culture ou par leur lieu de résidence.

### **3.2.3 Orienter les agresseurs vers des programmes d'aide<sup>75</sup>**

Le malheur, la peine, le désarroi que ressent l'homme violent, sujet de réprobation sociale et de peine judiciaire, peuvent être l'occasion qui le conduira à une réelle libération. La justice réparatrice peut être un moyen privilégié, à moyen ou long terme, pour aider au rétablissement des victimes et à la responsabilisation des agresseurs. Rien n'est tout à fait perdu pour qui garde espoir jusqu'à s'impliquer dans un processus de réhabilitation.

### **3.2.4 Soutenir la communauté dans son engagement contre la violence, afin que toutes et tous, voisins, amis et parents apportent aide et soutien aux victimes**

Une invitation, une démarche, une appréciation sont parfois indiquées pour encourager la charité en acte de celles et ceux qui peuvent prêter assistance.

## **3.3 LE CHEMIN DE LA CONSCIENTISATION**

Comme institution sociale crédible au Québec, l'Église devrait mettre le poids de son influence pour éveiller l'opinion au problème de la violence conjugale perçu dans sa globalité.

Pour y parvenir, elle devrait :

### **3.3.1 Sensibiliser à l'existence de la violence conjugale et la dénoncer en affirmant clairement qu'elle est inacceptable**

Cela pourrait se traduire par des campagnes de publicité, des textes dans le feuillet paroissial, la production de documents pédagogiques, afin que chacun dans la communauté puisse se dire : « la paix, c'est notre affaire ».

---

<sup>75</sup> Même si les programmes conçus pour les hommes violents débouchent sur des conclusions parfois contradictoires, ils sont actuellement les seules sources d'aide. Des ressources restent à inventer. Voir à ce sujet l'article de Jürgen Dankworth, *op. cit.* et Gilles Rondeau, M. Gauvin et J. Dankworth, *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents*, Rapport préliminaire sur sept organismes subventionnés, Université de Montréal, École de service social, 1988.

### **3.3.2 Appeler à la concertation des diverses instances qui se préoccupent déjà de ce problème ou qui pourraient s'en inquiéter davantage**

Un problème qui touche dans ses causes, ses effets, sa prévention et sa répression, le monde du travail (le patronat et les syndicats), l'éducation, les services médicaux et sociaux, les services judiciaires et les Églises ne peut se traiter sans collaboration. Des groupes de concertation régionaux sont déjà mis en place. Ils devraient assurer l'orientation et le suivi qui répondent aux besoins, dans la reconnaissance et le respect des différents champs de compétence et d'intervention.

## **3.4 Le chemin de l'éducation**

L'Église a toujours joué un très grand rôle dans la formation humaine et chrétienne des adultes et des jeunes. Ses pasteurs, ses agentes et ses agents de pastorale, voués à cette éducation par la prédication, dans les services de préparation au mariage, de préparation à la vie chrétienne, et d'éducation à la foi des adultes, doivent contribuer dans leur fonction d'éducateur à combattre la violence conjugale.

Pour remplir efficacement cette tâche, ils devraient :

**3.4.1 Informer les jeunes qui se préparent à la vie de couple et celles et ceux qui sont engagés dans des relations de couple, des causes et des conséquences de la violence, de la nécessaire autonomie et du respect dans le couple**

**3.4.2 Poursuivre avec le personnel professionnel des relations humaines une réflexion sur la résolution des conflits, la maîtrise du stress et des contrariétés**

Si conflits et colères sont inévitables dans toute relation, la violence elle, peut être évitée.

Prôner uniquement la tolérance et l'adaptation, comme il arrive trop souvent, c'est créer des espoirs de changement sans fondement et inviter le couple à une unité familiale qui primerait sur la sécurité physique et psychologique des personnes.

Les ruptures ont aussi une valeur évangélique et font partie du processus de la vie.

Le stress et les chocs de la vie peuvent se surmonter de façon créative sans recours à la violence. La personne humaine n'a pas le droit de faire de quiconque sa victime.

La communication et la coopération entre homme et femme doivent être la règle de vie tant dans le cercle familial qu'en société.

### **3.4.3 Reconnaître la femme non seulement à travers son rôle d'épouse et de mère mais comme personne humaine, avec un riche potentiel comme avec des limites, ayant droit à son autonomie et au respect de sa dignité**

Avant d'être mère, la femme est une personne ayant sa propre identité. La maternité, pour noble qu'elle soit, ne définit pas la femme. Si plusieurs trouvent un accomplissement dans la maternité physique ou spirituelle, d'autres le trouvent aussi ailleurs.

### **3.4.4 Encourager celles et ceux qui réfléchissent sur la condition masculine dans l'optique d'un monde égalitaire et qui travaillent à valoriser une nouvelle conception de l'homme**

L'homme vu comme compétiteur, autoritaire, dominateur et parfois violent, ne pourrait-il pas aussi bien être perçu comme partenaire, coopérateur et tendre?

L'abus de pouvoir et de contrôle n'est pas inhérent à la condition masculine ni à l'affirmation de la virilité.

### **3.4.5 Redéfinir et revaloriser la paternité, comme étant aussi la responsabilité des hommes à l'égard de la vie et de l'enfant**

Cette responsabilité va bien au-delà d'un rôle de pourvoyeur. Elle veut que le père assume les gestes quotidiens, les gestes dits « maternants » par une société qui les voyait posés presque exclusivement par les femmes.

Le terme « père » est malheureusement lui-même piégé parce qu'il évoque trop souvent exclusivement l'autorité qui brime, sanctionne, domine. Le père est aussi celui qui souhaite voir grandir son enfant, celui qui l'appelle à la liberté, celui qui soutient, qui gratifie, qui aime de façon gratuite<sup>76</sup>.

### **3.4.6 Redécouvrir l'homme et la femme, sans s'encombrer des modèles et des stéréotypes qui déterminent ce qu'on attend de leur sexe.**

Aujourd'hui, les hommes et les femmes apprennent à concilier à la fois l'amour de l'autre et l'amour de soi, à négocier leur désir de liberté et de symbiose.

La maturité implique de reconnaître que soi et l'être aimé sont des êtres autonomes. L'Église doit en tenir compte, en particulier dans la préparation au mariage.

### **3.4.7 Intégrer une sensibilisation au problème de la violence conjugale, à ses causes et à ses conséquences, dans la formation des futurs prêtres, diacres permanents et agents et agentes de pastorale, ainsi qu'une formation à une intervention pastorale adéquate à ce problème spécifique**

---

<sup>76</sup> L'approche « sans pendant » dans *Parents efficaces* de Thomas Gordon est intéressante dans cette perspective, Collection Actualisation, Montréal, Le Jour, 1976.

### **3.5 LE CHEMIN DE LA TRANSFORMATION SOCIALE**

Les prêtres, les agentes et les agents de pastorale, comme membres de la communauté chrétienne et avec cette communauté, doivent inciter les pouvoirs politiques et économiques, patronaux comme syndicaux, à œuvrer pour corriger le système capitaliste tel qu'il se pratique trop souvent aujourd'hui.

Ce système donne l'exemple de l'exercice de la force brute dans les rapports économiques, de l'abus du pouvoir, de l'argent, de l'insensibilité aux besoins et aux droits des plus faibles.

Pour jouer ce rôle, les communautés chrétiennes doivent :

**3.5.1 Dénoncer auprès des pouvoirs publics les situations d'oppression susceptibles de générer la révolte : situation des chômeurs, des sans abris et des exploités de toutes catégories**

**3.5.2 Se mobiliser et se concerter pour exiger des politiques sociales justes et équitables pour les personnes en situation de pauvreté de notre société**

En ce sens, elles pourraient appuyer les revendications des groupes de femmes qui, depuis la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, réclament du gouvernement une campagne nationale de sensibilisation et de prévention en matière de violence faite aux femmes. Cette revendication, reprise par la Marche mondiale 2005, est demeurée lettre morte.

**3.5.3 Poser à l'occasion des gestes symboliques d'aide et de soutien envers les plus pauvres pour éveiller la conscience collective**

Des communautés religieuses, certaines communautés paroissiales, et certains groupes d'action catholique et de pastorale sociale jouent déjà ce rôle prophétique aujourd'hui. Un plus grand nombre de

communautés chrétiennes ne pourraient-elles pas s'y engager résolument? C'est de tous les horizons que doit commencer le travail de l'enfantement pour l'arrivée « de cieux nouveaux et d'une terre nouvelle », selon l'expression de saint Pierre (2P 3,13).

Le problème de la violence conjugale n'est pas qu'individuel, il est global et donc aussi social.

## Conclusion

Quelle que soit la situation où nous nous trouvons, de quelque point d'observation que nous soyons, il est incontestable que la libération de la femme est un signe des temps.

Si on dit libération, c'est que la femme était liée, opprimée. Et cette libération n'est pas réalisée partout, ni achevée là où elle est commencée. Elle est donc un enjeu chrétien, dans le sens de l'option fondamentale de Jésus Christ.

La libération de la femme est un défi et une responsabilité aussi bien pour les hommes que pour les femmes, pour la hiérarchie que pour le peuple de Dieu, pour le clergé que pour les laïques.

Toutes et tous, engagés dans une même mission, sont appelés à être une présence évangélique auprès des femmes à la manière de Jésus, en aidant les femmes violentées à se libérer, à grandir et à vivre dans leur dignité de personne créée à l'image de Dieu.

# Plan de formation

OBJECTIFS	MOBILISATION	CONTENU
1. Sensibiliser au phénomène de la violence conjugale.		1.1 Prendre connaissance théoriquement de la question de la violence <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelques statistiques</li> <li>- les types de violence</li> <li>- l'escalade et le cycle de la violence</li> <li>- les causes de la violence</li> <li>- les hommes violents</li> <li>- et les enfants ...</li> </ul>
2. Questionner les préjugés pour favoriser des changements d'attitudes.	Le clergé, les agentes et les agents de pastorale.	1.2 Faire le lien entre la problématique de la violence et notre propre quotidien d'intervention pastorale.  2.1 Réfléchir sur nos attitudes face à la violence conjugale et par extension à la violence comme phénomène social.
3. Permettre de situer la problématique de la violence conjugale dans une perspective évangélique et dans une approche pastorale.		3.1 Faire ressortir le message et les attitudes de Jésus qui atteignent et opèrent des changements dans nos attitudes et dans nos comportements en relation avec des personnes en situation de violence conjugale.
4. Connaître, comprendre et discuter une position d'Église face à la violence conjugale telle que formulée dans le document <i>Violence en héritage?</i>		4.1 S'approprier le document de réflexion pastorale sur la violence conjugale et discuter des positions présentées.
5. Développer la capacité d'intervenir individuellement.		5.1 Il ne s'agit pas de développer une intervention complète et structurée mais plutôt de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir comment réagir lorsque l'on est confronté à la situation;</li> <li>- pouvoir référer aux bons endroits.</li> </ul>
6. Voir ce qui se fait déjà et développer de nouvelles pistes d'actions collectives.	Globalement travailler à trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ connaissances,</li> <li>▪ attitudes (mentalités, valeurs),</li> <li>▪ comportements individuels et collectifs.</li> </ul> Et ce, en partant d'abord du vécu des participantes et des participants.	6.1 Développer la capacité d'intervenir en groupe et collectivement.

---

**OUTILS**

Document de sensibilisation.  
Outil pédagogique de base servant de cahier de bord pour une première session de formation.  
De multiples outils de formation seront utilisés durant cette session :

- jeu des « clichés »
- casse-tête des causes de la violence conjugale
- etc.

**PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

Terminer chacune des sessions en se donnant des pistes de réflexion et d'actions claires, des objectifs à atteindre tant individuellement que collectivement.

**DÉMARCHE**

1. À partir de l'outil pédagogique de base qui est le cahier de bord, le plan de formation se structure ainsi : une première journée de travail, suivie de deux demi-journées (avant-midi, après-midi ou soirées).
2. Un suivi aux trois blocs de formation est envisageable compte tenu des perspectives d'avenir (tant au niveau de la réflexion, des connaissances que des actions) qui seront développées lors des sessions.

**PREMIÈRE ÉDITION**

Sous la supervision de Mgr Jean-Guy Hamelin,  
Président du Comité des affaires sociales

**Comité de travail sur la violence conjugale (1987-1989)**

Mgr Pierre Morissette,  
Membre du Comité des affaires sociales

Mme Hélène Chénier, coordonnatrice du comité de travail,  
Collaboratrice au Comité des affaires sociales

Mme Colette Côté , répondante à la condition des femmes,  
Diocèse de Rouyn-Noranda

M. Denis Lévesque, responsable de la pastorale sociale,  
Diocèse de Nicolet

Mme Linda Simoneau , répondante à la condition des femmes,  
Diocèse de Sherbrooke

Mme Claudette Boivin, secrétaire du comité de travail,  
Adjointe au secrétaire général de l'Assemblée des évêques du Québec  
pour les affaires sociales

Mme Myriam P.-Toussaint, répondante à la condition des femmes au diocèse de Sainte-  
Anne-de-La Pocatière, a participé à la rédaction du document de sensibilisation.

**DEUXIÈME ÉDITION - 2009**

La révision a été confiée à Mme Andrée Cyr-Desroches, en collaboration avec Mme  
Gisèle Marquis, sous la supervision de Mgr Pierre-André Fournier, président du Comité  
des affaires sociales 2008-2009.

**PREMIÈRE ÉDITION****Personnes-ressources consultées**

Mme Lucie Bélanger  
Sociologue, directrice du Bureau du Québec,  
pour Aide à l'enfance-Canada

Mme Angèle Bilodeau  
Agente de recherche  
Département de santé communautaire  
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Mme Évangéline Bouchard  
Répondante à la condition des femmes  
Diocèse de Chicoutimi

M. Maurice Champagne-Gilbert  
Conseiller spécial au ministre délégué à la Famille  
à la Santé et aux Services sociaux

Mme Élise Collin-Viens  
Coordonnatrice de la Maison d'Anjou  
Sociologue, vice-présidente de la Fédération de ressources  
d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec

Mme Nicole Dubois  
Intervenante auprès des femmes en milieu rural  
Centre des femmes du Témiscouata, l'Aurore  
Coordonnatrice régionale pour la condition des femmes,  
CSN Bas St-Laurent

Mme Olivette Genest  
Professeure, Faculté de théologie  
Université de Montréal

Mme Lorraine Godard  
Avocate, vice-présidente du Regroupement provincial  
des maisons d'hébergement et de transition  
pour femmes victimes de violence

Mme Monique Goulet  
Intervenante à la Maison l'Escale pour femmes  
et au Seuil pour hommes de Sherbrooke

Mme Diane Grenier  
Agente de recherche et de planification socio-économique  
Service à la condition féminine  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mme Lorette Langlais, SBC  
Répondante à la condition des femmes  
Diocèse de St-Jean-Longueuil

Mme Suzanne Moise  
Ex-coordonnatrice de la Maison Le Mitan de Ste-Thérèse  
Intervenante psychosociale à la Maisonnée Laurendière

Mme Marie-Andrée Roy  
Chargée de cours, Département des sciences religieuses  
Université du Québec à Montréal

Mme Mariette Saint-Laurent  
Directrice générale de La Rose des Vents  
à Drummondville

Mme Pauline Smith  
Répondante à la condition des femmes  
Diocèse de Nicolet

#### **RÉALISATION DE L'OUTIL PÉDAGOGIQUE**

Mme Michelle Arcand  
Agente de pastorale  
Diocèse de Québec

Mme Lorraine Gaudreau  
Organisatrice communautaire  
Membre du Collectif québécois de conscientisation

Mme Line Gaumont  
Intervenante à La Jonction pour Elle  
Lévis

Mme Denise Lemieux  
Coordonnatrice de La Jonction pour Elle  
Lévis

## Références

ASSOCIATION CANADIENNE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, Symposium sur « La violence entre les conjoints », Ottawa, 1981.

BADINTER, Élisabeth, *L'un est l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986, 362 p.

BÖRRESEN, Kari Elisabeth, article « Fondements anthropologiques de la relation entre l'homme et la femme dans la théologie classique », *Concilium* 111, 1976.

CARBONNEAU, Johanne, *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, Les Éditions du remue-ménage, 2005, 245 p.

CARROLL, Elizabeth, « La domination masculine peut-elle être renversée? », *Concilium* 154, 1980.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, Publications du Québec, 1988, 803 p.

CODE DE DROIT CANONIQUE latin-français, Librairie éditrice du Vatican, 1983, Paris, Éditions Centurion, Cerf, Tardy, et Ottawa, Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), 1984.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME : *Droits des femmes et diversité*, Gouvernement du Québec, 1997.

CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Libreria editrice vaticana et Ottawa, Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), 2005, 484 p.

CÔTÉ, Andrée et al., *Violence conjugale : luttes des femmes et modernité*, Montréal, Ed. L'escalpe pour Elle, 2002, p. 16.

CUNNINGHAM, Alison et BAKER, Linda, *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, London, Ontario, Centre des enfants des familles et le système de justice, 2007.

D'AMOURS, Martine et GARCEAU, Marie-Luce, Réseau public vs réseau communautaire : L'Ogre et le Petit Poucet, *Vie ouvrière*, n° 206, décembre 1987.

DANKWORTH, Jürgen, « Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents », *Service Social*, École de service social de l'Université Laval, vol. 37, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1988.

DANKWORTH, Jürgen, RONDEAU, Gilles, GAUVIN, M., *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents*, Rapport préliminaire sur sept organismes subventionnés, Université de Montréal, École de service social, 1988.

DE VAUX, Roland, *Les institutions de l'Ancien Testament*, Tome I, Paris, Cerf, 1958, et Joachim Jérémias, *Jérusalem au temps de Jésus*, Paris, Cerf, 1967, Annexe : La situation sociale de la femme, p. 471-492.

DUMAIS, Monique, et ROY, Marie-Andrée, *Souffles de femmes, Lectures féministes de la religion*, Éditions Paulines, 1989 et *Concilium* 111, 1976.

DOBASH, R.E. et DOBASH, R., *Violence Against Wife : A Case Against the Patriarchy*, New York, Free Press, 1979.

FIORENZA, Elisabeth, « Le rôle des femmes dans le mouvement chrétien primitif », *Concilium* 111, 1976, et DUMAIS, Monique, *Les femmes dans la Bible, expériences et interpellations*, Socabi et Éditions Paulines, 1985.

GORDON, Thomas, *Parents efficaces*, Collection Actualisation, Montréal, Le Jour, 1976.

JEAN-PAUL II, *Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, Exhortation apostolique « Familiaris consortio »*, Collection L'Église aux quatre vents, Fides, 1981.

JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *La dignité et la vocation de la femme*, « *Mulieris dignitatem* », Collection L'Église aux quatre vents, Fides, 1988.

JOHNSON, H. et AUCOIN, K. *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2003*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique 2003.

KÉROUAC, S. et TAGGART, M.E., LESCOP, J. *Portrait de la santé de femmes violentées et de leurs enfants*, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal, 1986.

LAROUCHE, Ginette, *Agir contre la violence*, Montréal, Éditions La pleine lune, 1987.

LEBEL, Robert, « Le panneau de l'armoire, Billet de l'évêque de Valleyfield, mars 1982 », texte 48, *La justice sociale comme Bonne Nouvelle, Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec, 1972-1983*, Centre Justice et foi, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1984.

MACLEOD, Linda, *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1980; *Women Abuse, A Sociological Story*, Harcourt Brace Canada, Toronto, 1997, 229 p.; *Pour de vraies amours ... Prévenir la violence conjugale*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987.

MACLEOD, L.,(1980), ROY, M., (1982), KÉROUAC, S., et al. (1986), Études citées par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

MEREDITH, Colin et CONWAY, Ellie, *The Study for the Planning of Victim Assistance Services on P.E.I. : Summary Report for the P.E.I. Committee on Victim Assistance*, Direction des programmes, rapport pour spécialistes n° 1984-34, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1984.

MERODE-DE-CROY, Marie de, *Rôle de la femme dans l'Ancien Testament*, *Concilium* 154, 1980, p. 90.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, « Une politique d'aide aux femmes violentées : document de consultation », Gouvernement du Québec, 1984, 76 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *La sécurité publique au Québec : profil statistique 2002-2001*, Québec, Direction de la planification et des politiques, Direction générale des affaires ministérielles, 2002, cité dans *Violence conjugale : des spécialistes se prononcent*, op. cit., p. 149; *Statistiques 2006 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*, Gouvernement du Québec 2007.

NOËL, André, « S.O.S. Violence conjugale a servi 400 femmes par mois depuis sa création », Montréal, *La Presse*, mercredi 25 mai 1988.

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC, *Guide d'intervention. Infirmière auprès des femmes, Écouter le langage des maux ...*, 1987.

PHILIPPE, Robert, « Pro-Gam, un service pour hommes violents », *Nursing Québec*, vol. 5, n° 5, juillet-août 1985.

PROULX, Monique, *Cinq millions de femmes*, Une étude de la femme canadienne au foyer, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1978.

RND, « La pornographie est fondée sur le mépris de la femme », Entrevue avec Monica Matte et Ginette Drouin-Busque, n° 9, octobre 1988.

RAMING, Ida, « De la liberté de l'Évangile à l'Église masculine pétrifiée », *Concilium* 154, 1980.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, *La sexualité blessée : Étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal*, Montréal, 1987.

ROY, M., *The Abusive Partner : an Analysis of Domestic Battering*, Van Nostrand Reinhold, New York, 1982.

SECÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Vers l'égalité, Orientations triennales en matière de condition féminine 1987-1990*, Gouvernement du Québec, 1988.

STARK, Evan et al., *Les sévices exercés sur les femmes et l'établissement médical*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada, 1980.

TERRIEN, Rita, COULOMBE-JOLY, Louise, *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Boréal Express, 1984.



Une publication de

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec

3331, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H1W 1C5

Téléphone: 514 274-4323

Télécopieur: 514 274-4383

Courriel: [aecq@eveques.qc.ca](mailto:aecq@eveques.qc.ca)

Site Internet: <http://www.eveques.qc.ca>

